

FAIR

Canadian Foundation *for*
Advancement *of* Investor Rights
Fondation canadienne *pour* l'avancement
des droits *des* investisseurs



Reddition de comptes

JANVIER 2012 – JUIN 2014

Table des matières

Mission de FAIR Canada	3
Mot de la présidente	4
Mot de l'ancien directeur général	5
Mot du directeur général	6
Pourquoi FAIR Canada ?	7
Priorités stratégiques 2014-2017	10
Formation et communication	11
- Bulletin mensuel/Éditoriaux/Médias sociaux	11
- Site Web	12
- Conférences, tables rondes et présentations	13
- Couverture médiatique	14
Initiatives d'importance	15
Jalons d'organisation	19
Construire un organisme national de défense des droits des investisseurs	21
Imputabilité	22
- Loi	22
- Contrat/Transparence	23
- Membres/Gouvernance et Conseil d'administration	24
- Équipe	28
Section financière	29
Coordonnées	30
Annexe A—2012-13 États Financiers	31
Annexe B—2013-14 États Financiers	38
Annexe C—Éditoriaux	45
Annexe D—FAIR Canada Mémoires/Rapports	46
Annexe E—FAIR Canada Bulletins / Avis	49
Annexe F—FAIR Canada Couverture médiatique	51

Notre Mission

FAIR Canada a pour mission d'être une voix nationale forte, indépendante et crédible pour les investisseurs.

Nous sommes engagés à promouvoir une plus grande protection des investisseurs dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières.

Mot d'Ellen Roseman

Présidente



FAIR Canada a célébré son cinquième anniversaire en 2013. La Fondation s'est imposée comme un organisme indépendant qui donne une voix professionnelle, objective et équilibrée aux consommateurs de produits et de services financiers à l'échelle nationale.

L'enregistrement de FAIR Canada à titre d'organisme de bienfaisance, dans le prolongement de nos efforts pour élaborer un plan de financement destiné à assurer la viabilité future de la Fondation, est un événement important. Ce statut nous permet de recueillir des fonds grâce à des dons déductibles d'impôt et confère plus de crédibilité à nos activités et notre gou-

vernance.

Comme vous le constaterez en lisant ce rapport, le Conseil d'administration de FAIR Canada a établi des priorités stratégiques pour les trois prochaines années. Nous nous concentrons sur les problèmes que rencontrent les investisseurs particuliers, notamment la relation client-conseiller et les valeurs mobilières complexes, aux frais et aux risques élevés. Ces questions ont attiré l'attention des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières ces dernières années et FAIR Canada croit que ces importantes initiatives doivent progresser.

Améliorer le système pour protéger les investisseurs contre la fraude est une autre priorité, à laquelle le personnel de FAIR Canada a consacré beaucoup de temps au cours du dernier exercice. FAIR Canada a publié son deuxième rapport sur la lutte contre la fraude liée aux placements en août 2014.

Les administrateurs de FAIR Canada veulent s'assurer que les ressources de la Fondation sont en mesure de répondre aux problèmes nouveaux et émergents. C'est pourquoi nous en avons fait une priorité stratégique. La mobilisation de fonds destinés à assurer la viabilité future de FAIR Canada est une autre priorité. Soulignons notre reconnaissance à notre administrateur Stephen Jarislowsky pour son don de 2 millions \$ au fonds de dotation FAIR Canada Jarislowsky.

J'aimerais remercier notre équipe de direction et nos employés pour leurs efforts et leur dévouement, ainsi que nos administrateurs, anciens et actuels, pour leur contribution et leurs conseils. La Fondation a rencontré parfois des difficultés, mais ses administrateurs ont toujours soutenu FAIR Canada et sa mission. Le Conseil d'administration a profité de l'arrivée de quelques nouveaux administrateurs ces dernières années, qui apportent des perspectives nouvelles et différentes face aux enjeux touchant les investisseurs.

FAIR Canada est un intervenant reconnu et estimé dans le processus d'élaboration des politiques. Je suis certaine qu'elle continuera de jouer un rôle clé dans la défense des intérêts des investisseurs et des actionnaires au cours des prochaines années.

Au nom du Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink that reads "Ellen Roseman". The signature is fluid and cursive.

Ellen Roseman, présidente

Mot d'Ermanno Pascutto

Ancien directeur général

Depuis sa création, FAIR Canada s'est efforcé d'être un organisme indépendant et proactif capable de procurer une voix professionnelle, objective et équilibrée aux investisseurs canadiens. Depuis notre dernier rapport d'activité, nous avons tenté de poser de nouveaux jalons dans un certain nombre d'enjeux clés liés à la protection des investisseurs, notamment :

1. le besoin d'introduire une norme réglementaire donnant priorité aux intérêts des investisseurs;
2. la nécessité de gérer les conflits d'intérêts lors de la vente de produits de placement pour favoriser de bons résultats financiers pour le public investisseur;
3. la nécessité de renforcer la réglementation pour empêcher la promotion trompeuse de crédits pour l'achat de produits de placement;
4. les risques importants liés à la vente de placements spéculatifs à des investisseurs peu avertis et vulnérables au moyen du financement participatif;
5. les inquiétudes liées à l'expansion du marché dispensé en l'absence de données fiables et à la lumière des problèmes récurrents de non-conformité aux règles existantes.



L'équipe dévouée de FAIR Canada, qui comprend mon successeur récemment nommé, continuera de faire avancer avec une grande compétence ces enjeux et bien d'autres encore. Je suis ravi que le Conseil d'administration ait pu nommer Neil Gross au poste de directeur général. Neil est un avocat de grande expérience dans le domaine des valeurs mobilières qui a représenté des investisseurs particuliers ainsi qu'une grande variété de professionnels en placements au cours de sa carrière.

FAIR Canada représente les investisseurs particuliers et les consommateurs de produits et services financiers, qui n'ont pas souvent voix au chapitre de l'élaboration de la réglementation en valeurs mobilières. La capacité de FAIR Canada à faire entendre cette voix dépend en grande partie de la réceptivité de l'appareil réglementaire, composé de personnes dédiées à leur mandat statutaire en vertu de la législation en valeurs mobilières, dont la plus importante est la protection des investisseurs.

Ma transition vers la retraite a été plus facile que le passage du rôle de membre et avocat des autorités réglementaires à celui de représentant des consommateurs. Je me réjouis de poursuivre mon engagement auprès de FAIR Canada en tant qu'administrateur. Je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'équipe de FAIR Canada, petite mais dévouée, pour ses efforts acharnés, ainsi qu'à notre Conseil d'administration bénévole pour ses conseils et son soutien au cours des six dernières années.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ermanno Pascutto'. The signature is fluid and stylized, with a large 'E' and 'P'.

Ermanno Pascutto, Ancien directeur général

Mot de Neil Gross

Directeur général



Ayant joint l'équipe de FAIR Canada il y a cinq mois à peine, je découvre encore le monde de l'élaboration des politiques réglementaires en valeurs mobilières et nombre de ses particularités continuent de m'étonner. L'une des surprises les plus agréables et les plus inattendues tient à l'étendue des consultations lancées, de façon formelle ou informelle, dans le cadre du processus d'élaboration des politiques. Il est réconfortant de voir les régulateurs, les gouvernements et les organismes d'autoréglementation, les membres du secteur, les associations de défense, les fournisseurs de services, les éducateurs, les chercheurs et bien d'autres communiquer et collaborer pour mettre au point des politiques saines. Si ce processus est parfois plus long que prévu, de réels progrès sont accomplis au profit des investisseurs particuliers canadiens.

Des progrès sont également réalisés pour donner à FAIR Canada un nouveau degré d'indépendance grâce à un financement plus élargi. Au début de 2014, nous avons pu faire l'annonce d'un don admirable et généreux de 2 millions \$ par la Fondation Jarislowsky pour la création d'un fonds de dotation. Ce don était assorti d'un défi que nous lançait M. Jarislowsky, administrateur de longue date : celui de trouver un financement deux fois plus important encore. Le Conseil d'administration de FAIR Canada a élaboré un programme de financement pour relever le défi et solidifier les assises financières de la Fondation. Nous devons à présent mener à bien ce programme. La tâche est ardue. Réunir au moins 4 millions \$ supplémentaires, en plus des financements intermédiaires et de ceux pour couvrir les frais de fonctionnement est une lourde tâche pour un si petit organisme. Cependant, nous savons que beaucoup de Canadiens comprennent la nécessité d'un organisme de protection des droits des investisseurs, et nous pensons que de nombreux leaders du secteur des placements et du monde des affaires partagent cette opinion. Leur réponse ne s'est pas fait attendre et je suis convaincu que notre message trouvera un écho auprès de plus en plus de donateurs potentiels dans tout le pays au cours des mois à venir.

Évidemment, le financement n'est qu'un moyen pour atteindre notre objectif. Le soutien financier nous permet de nous concentrer sur les activités essentielles que nos administrateurs aident à définir en établissant les priorités stratégiques de FAIR Canada. Cette concentration est ce qui donne à FAIR Canada le moyen d'exercer une influence toujours plus grande, comme le montrent les réalisations décrites dans ce rapport.

Je m'en voudrais de terminer ce mot d'accueil sans exprimer ma gratitude à Ermanno Pascutto pour les nombreux conseils qu'il m'a prodigués à mon arrivée au poste de directeur général. J'aimerais remercier également notre présidente, Ellen Roseman, et tous les administrateurs de FAIR Canada pour leur soutien, ainsi que notre exceptionnelle équipe pour son travail assidu, son aide et sa patience pendant mon intégration dans mes fonctions. C'est un immense privilège de faire partie de cette équipe dévouée qui ne ménage aucun effort pour faire avancer FAIR Canada.

Neil Gross, Directeur général

Pourquoi avons-nous besoin de FAIR Canada ?

La transition de la responsabilité de l'épargne-retraite



Les services financiers jouent un rôle important dans la vie des Canadiens. Avec le temps, les placements et d'autres services et produits financiers sont devenus de plus en plus complexes. Les investissements plus sûrs tels que les obligations d'État et les certificats de dépôts produisent des rendements faibles. Au fil des années, les particuliers se sont vus contraints d'assumer une plus grande part de la responsabilité de leur retraite et d'autres besoins financiers importants. Les investisseurs doivent pouvoir lire et comprendre des documents d'information compliqués, même si la plupart des Canadiens n'ont ni le temps, ni les connaissances financières ou l'expertise pour s'acquitter de cette tâche.

Dans ce contexte, il y a un grand besoin d'un organisme professionnel et indépendant pour représenter les intérêts des investisseurs canadiens. Le processus d'élaboration des politiques réglementaires exige une contribution constructive et raffinée à la réglementation des investissements et aux marchés boursiers canadiens en général.

FAIR Canada est devenue une voix nationale, crédible, experte et indépendante qui exprime le point de vue des investisseurs canadiens dans l'élaboration de la réglementation en valeurs mobilières.

Les investisseurs toujours peu représentés au Canada

Dans son rapport d'expert publié en 2006, la Professeure Julia Black, désignée par le Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada, relevait que :

[TRADUCTION] Les défenseurs des consommateurs peuvent jouer un rôle essentiel en communiquant les intérêts et les besoins des investisseurs individuels aux autorités réglementaires. Il y a beaucoup de défenseurs des consommateurs individuels actifs et motivés au Canada et quelques groupes de défense. Cependant, dans l'ensemble, les organismes nationaux de défense des consommateurs établis et plus importants ne sont pas actifs en réglementation de valeurs mobilières. Cela tranche avec la situation qui règne en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. S'il y a beaucoup de particuliers actifs et motivés, il n'existe pas de réelle voie nationale, cohérente, dotée de bonnes ressources représentant les intérêts des investisseurs individuels canadiens dans la réglementation des valeurs mobilières.

L'une des recommandations clés du rapport était de créer un organisme de défense des investisseurs : *[TRADUCTION]* « Les régulateurs et autres organisations doivent collaborer pour établir une voix nationale crédible, cohérente et dotée de ressources adéquates pour les consommateurs en réglementation canadienne de valeurs mobilières. »

« Les régulateurs et autres organisations doivent collaborer pour établir une voix nationale crédible, cohérente et dotée de ressources adéquates pour les consommateurs en réglementation canadienne de valeurs mobilières. »

Pourquoi avons-nous besoin de FAIR Canada ?

Représentation du secteur et asymétrie

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont le mandat réglementaire de protéger les investisseurs contre des pratiques inéquitables, inappropriées et frauduleuses et de promouvoir des marchés de capitaux équitables et efficaces. Dans leur processus d'élaboration des politiques et des priorités, les régulateurs profitent d'une contribution substantielle d'émetteurs inscrits et d'institutions financières ainsi que de leurs conseillers juridiques et autres, de même que de groupes de pression du secteur. Les intérêts des intermédiaires des valeurs mobilières, des émetteurs inscrits (notamment leurs administrateurs et dirigeants) et de leurs conseillers sont souvent différents de ceux des investisseurs particuliers et des actionnaires publics (quand ils n'y sont pas totalement opposés). Alors que les investisseurs particuliers n'ont souvent pas les connaissances spécialisées, l'expertise et le temps d'apporter leur contribution au processus d'élaboration des politiques, le secteur du placement, qui ne manque pas de financement, fait entendre une voix forte et claire dans le débat.

La voix de l'industrie financière comprend des lobby à but lucratif représentés par des sociétés, le secteur du placements, des cabinets d'avocats et de comptables ainsi que par de nombreux autres prestataires de services dotés de moyens importants auprès du secteur financier. Cette voix comprend aussi des associations et groupes de défense du secteur, parmi lesquels :

The Financial Advisors Association of Canada (Advocis)
Alternative Investment Management Association
Association des banquiers canadiens (ABC)
Equity Crowdfunding Alliance of Canada
Fédération des courtiers en fonds mutuels
Financial Planning Standards Council
Courtiers indépendants en sécurité financière du Canada
Investment Advisor Association
L'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada (AGPC)
NCFA Canada

Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC)
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (AACVM)
Association des distributeurs de REÉÉ du Canada
Association canadienne des fonds négociés en bourse (ACFNB)
Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA – US)
National Exempt Market Association
Private Capital Markets Association of Canada
Managed Funds Association

Il y a clairement une asymétrie dans la représentation des parties prenantes au processus d'élaboration des politiques. Afin de garantir que toutes les voix soient entendues, il est important que les autorités de réglementation reçoivent des contributions constructives et bien articulées centrées sur les intérêts des investisseurs. Malgré sa petite taille relative et ses ressources financières limitées, FAIR Canada cherche à améliorer le processus d'élaboration des politiques en contrebalançant la voix du secteur financier.

Pourquoi avons-nous besoin de FAIR Canada ?

D'autres représentants des consommateurs

En plus de FAIR Canada, il existe d'autres organismes de défense des droits des consommateurs au Canada qui représentent les intérêts des investisseurs particuliers. Cependant, ces organismes n'ont pas une portée nationale, ont des mandats limités, ne communiquent pas en anglais et en français, disposent de ressources financières limitées et s'en remettent généralement à des bénévoles pour représenter les intérêts des investisseurs particuliers. De plus, bien qu'ils soient des défenseurs zélés des investisseurs particuliers qui font des efforts héroïques sans financement ou, au mieux, avec un financement externe minime, ils ne sont pas en mesure, seuls, de rééquilibrer la balance et de faire en sorte que la voix des investisseurs soit entendue dans la réglementation des valeurs mobilières. FAIR Canada, avec son Conseil à représentation nationale, son équipe professionnelle (composée notamment d'avocats experts en valeurs mobilières) et active à temps plein, contribue comme nulle autre association de représentation des consommateurs à faire contrepoids aux efforts des groupes de pression du secteur financier et à défendre le point de vue des investisseurs particuliers.

Équilibrer la balance

Les autorités de réglementation et les gouvernements qui cherchent à mettre en place des réformes profitent du soutien des investisseurs particuliers, notamment lorsqu'ils se heurtent à l'opposition vigoureuse des participants du secteur financier. Avant la création de FAIR Canada, le processus public de définition des politiques et des priorités (incluant les modifications de la législation) manquait d'équilibre, à tel point que les investisseurs particuliers étaient absolument sous-représentés. L'existence de FAIR Canada redresse un équilibre bien nécessaire au processus d'élaboration des politiques de réglementation des valeurs mobilières.

Priorités stratégiques 2014-2017

Les administrateurs de FAIR Canada ont établi des priorités stratégiques pour les trois prochaines années. Ces grandes priorités donnent une ligne de conduite aux activités de FAIR Canada. Les priorités stratégiques 2014-2017 de FAIR Canada sont centrées sur l'expression du point de vue des investisseurs et portent sur des problèmes de fond des investisseurs particuliers, tout en s'adaptant avec souplesse et en répondant aux problèmes émergents.

1. Exposer le point de vue des investisseurs aux autorités de réglementation des valeurs mobilières et aux gouvernements

FAIR Canada soumettra des commentaires en réponse aux consultations des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières (notamment les OAR) et des gouvernements lorsque les sujets traités seront liés à nos priorités stratégiques. Ces commentaires auront pour but principal d'exposer le point de vue des investisseurs lors de l'élaboration de politiques.

2. Relation client-conseiller

FAIR Canada continuera de demander une réforme de la relation client-conseiller pour favoriser un meilleur alignement des intérêts des investisseurs particuliers et des conseillers financiers et améliorer les résultats pour le public investisseur, et défendra l'adoption d'une obligation des inscrits d'agir au mieux des intérêts du client.

3. Investissements complexes, aux frais et risques élevés

FAIR Canada étudiera et analysera l'incidence des investissements complexes et à frais élevés sur les investisseurs, militera pour une plus grande transparence autour des frais, demandera une interdiction des formes de rémunération entraînant de mauvais conseils (notamment les commissions de suivi) et réclamera une réglementation plus stricte des investissements qui donnent lieu souvent à de maigres rendements pour les consommateurs (tels que les plans collectifs de bourses d'études).

4. Fraudes financières et autres inconduites

FAIR Canada fera la promotion des recommandations faites dans son récent rapport, *Une stratégie canadienne de lutte contre la fraude liée aux placements*, avec pour objectif de mieux protéger les investisseurs contre la fraude.

5. Entretenir et enrichir des relations et assurer un financement à long terme

FAIR Canada mènera la campagne de financement durable de FAIR Canada.

FAIR Canada entretiendra et enrichira ses relations avec les autorités de réglementations des valeurs mobilières, notamment les commissions provinciales, les OAR, les gouvernements, les associations de consommateurs, les défenseurs des investisseurs, les médias et autres organismes.

6. Maintenir les capacités nécessaires face aux problèmes émergents

FAIR Canada surveillera les tendances et problèmes émergents dans la réglementation des valeurs mobilières et prendra les mesures qui s'imposent dans l'intérêt des investisseurs. Parmi les exemples récents de problèmes émergents pour lesquels FAIR Canada a joué un rôle de premier plan figurent le financement participatif, le manque de surveillance et de conformité généralisé causant des préjudices aux investisseurs sur le marché dispensé, l'expansion du marché dispensé, les plaintes des consommateurs, les recours des consommateurs, la planification financière et l'investissement dans les fonds communs de placement et autres produits similaires avec recours au crédit.

Formation et communication

Comme une des voix des investisseurs canadiens, FAIR Canada milite pour une protection accrue des investisseurs dans la réglementation des valeurs mobilières, en éduquant le public, les gouvernements et les autorités réglementaires sur la perspective des investisseurs face à différents problèmes pertinents, la conduite et la publication de recherches et la présentation de recommandations constructives dans le processus d'élaboration des politiques.

Bulletin mensuel

FAIR Canadian Foundation for
Advancement of Investor Rights
Fondation canadienne pour l'avancement
des droits des investisseurs

Bulletin de FAIR Canada
Mar 2014

Les ACVM doivent engager des réformes essentielles

La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada) est inquiète après avoir pris connaissance des rapports des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur la progression des travaux concernant l'introduction d'une norme donnant priorité aux intérêts des clients et la réforme des frais des fonds communs de placement qui ont été publiés en décembre, car ils ne font état d'aucun engagement à régler les problèmes graves relatifs à la protection des investisseurs qui ont été soulevés.

On ne soulignera jamais assez l'importance de ces initiatives : il s'agit de questions fondamentales qui affectent la capacité des Canadiens à épargner pour leur retraite, entre autres choses. Les craintes pour la protection des investisseurs qui ont été soulevées dans les documents de consultation sont réelles, urgentes et nécessitent d'être traitées rapidement afin de protéger les consommateurs de produits et de services financiers.

Plus

Les ACVM proposent une méthode normalisée basée sur l'écart-type pour l'évaluation du risque dans l'Aperçu du fonds

FAIR Canada a fourni ses commentaires aux ACVM en réponse à leur consultation concernant une proposition de méthode normalisée d'évaluation du risque basée sur un écart-type sur 10 ans et reposant sur les rendements mensuels totaux. FAIR Canada et d'autres défenseurs des investisseurs se sont déjà exprimés sur le manque d'informations et de transparence en regard de la méthode de notation du risque utilisée par certaines sociétés de fonds communs de placement et le problème qui en découle, c'est-à-dire l'apparition d'incohérences entre les évaluations des différents fonds, ce qui empêche toute comparaison entre eux. FAIR Canada, le Groupe consultatif des investisseurs de la CVM et d'autres défenseurs des investisseurs réclament sans cesse une amélioration des informations sur les risques dans l'Aperçu du fonds. Nous saluons les efforts des ACVM visant à corriger les carences reconnues du régime actuel de divulgation de la méthode de

Le bulletin mensuel de FAIR Canada est sa première source de communication avec les parties prenantes. Nos bulletins d'information mensuels et occasionnels (en anglais et en français) sont transmis par courriel à plus de 2 000 abonnés. Ces courriels étaient lus en moyenne à un taux de 25,4 % l'année dernière (la moyenne du secteur se situant à 22,7 %). Nos lecteurs sont assidus et nos abonnés sont nombreux à retransmettre nos bulletins d'information à leurs collègues et amis. Nous recevons également des commentaires de différentes parties prenantes ainsi que des demandes personnelles relatives à des situations financières de nos lecteurs. Nous avons observé une forte corrélation entre l'envoi de notre bulletin d'information par courriel et la réception de plaintes d'investisseurs et de demandes du public, ce qui laisse croire que notre message atteint un public réceptif et traite de problèmes qui lui tiennent à cœur.

Éditoriaux

Le directeur général de FAIR Canada rédige chaque mois une rubrique intitulée Finance Avertie dans le quotidien Le Devoir lancée en septembre 2014 et [Inside Track: Protecting Investors](#) dans la version en ligne d'*Investment Executive* lancée en septembre 2013. Veuillez vous reporter à l'annexe C pour une liste de ces éditoriaux.

IE INVESTMENT EXECUTIVE

News Building your Business Tools Inside Track Multimedia Centre Back Issues CE PD

5,000...

Protecting Investors

Neil Gross

Neil Gross is the executive director of the Canadian Foundation for Advancement of Investor Rights (a.k.a. FAIR Canada). During his 30 years as a lawyer, he specialized in investment malpractice litigation and securities law.

neil.gross@faircanada.ca
(416) 214-3408
http://www.faircanada.ca

Investor confidence: Gone in 60 milliseconds

Share Write to us Print this article

It's essential that regulators move quickly on high-frequency trading to ensure

Médias sociaux

Afin d'atteindre un vaste public et de lui fournir une source d'information, FAIR Canada a créé une page Facebook, des liens et un groupe LinkedIn ainsi qu'un compte Twitter. Les informations de notre site Web sont retransmises sur ces sites, avec des liens qui renvoient à notre site Web.



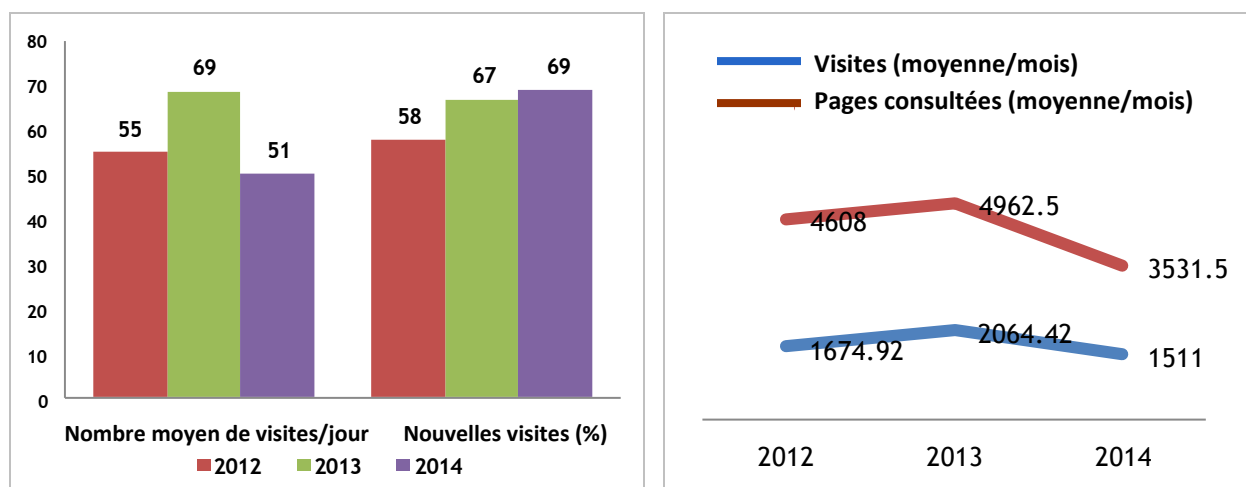
Formation et communication

Site Web

Le site Web bilingue de FAIR Canada est un moyen de communication important avec les parties prenantes. FAIR Canada s'efforce d'informer les investisseurs, les autorités de réglementation, les gouvernements, le secteur, les médias et autres sur les problèmes qui revêtent une importance pour les investisseurs et leur perspective. À travers des articles concis publiés dans les rubriques « Actualités » et « Dialogue » du site de FAIR Canada, nous donnons un aperçu et des liens vers d'autres informations complémentaires, notamment vers nos mémoires, nos avertissements aux investisseurs, des nouvelles sur les événements en matière de réglementation, des articles d'information dans les médias, des conférences pertinentes et des rapports susceptibles d'intéresser les investisseurs.

En 2013, le nombre moyen de visites par mois et de consultations de pages du site Web de FAIR Canada a continué d'augmenter. Le nombre moyen de visites par jour a également augmenté de 55 en 2012 à 69 en 2013. Au premier semestre de 2014, alors que le nombre de visites par jour s'est stabilisé, le rayonnement de FAIR Canada a grandi; le fait que 69 % des visites proviennent de nouveaux internautes indique que FAIR Canada continue de se faire connaître de plus en plus et de toucher de nouvelles personnes et de nouveaux organismes. Les investisseurs qui ont des plaintes et des interrogations communiquent régulièrement avec FAIR Canada après avoir trouvé et lu des informations sur le site Web.

Activités du site Web



Page de ressources des investisseurs

La page [Ressources Investisseurs](#) de notre site Web fournit des informations aux investisseurs sur certains thèmes d'intérêt clé. En particulier, le [guide des Plaintes des consommateurs de produits d'investissement](#) de FAIR Canada est souvent consulté par des particuliers qui se plaignent de leurs investissements. FAIR Canada fournit également des informations aux investisseurs sur les méthodes de vérification du statut d'inscrit d'une société ou d'une personne, des alertes en cas d'indice de fraude, des ressources sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) et des informations sur le recours au crédit à des fins de placement. La page est régulièrement mise à jour et enrichie à mesure que des questions et informations pertinentes se présentent.

Formation et communication

Conférences, tables rondes et présentations

Les défis de financement de FAIR Canada ont limité nos activités de participation et d'organisation de conférences entre 2011 et 2013. En 2014, cependant, FAIR Canada a commencé à préparer une conférence en partenariat avec le Capital Markets Institute (CMI) du Rotman School of Management de l'Université de Toronto, prévue pour l'automne 2014. Des informations sur cette conférence seront transmises dans notre bulletin, sur notre site Web et par l'intermédiaire de CMI. Le sujet de la conférence est : « Le régime de divulgation fonctionne-t-il ». Elle permettra d'examiner les recherches actuelles en matière de science et d'économie comportementales, qui remettent en question l'utilité du régime d'information tel qu'il existe, et nos experts en commenteront les implications pour la réglementation des valeurs mobilières.

Participation à des conférences, tables rondes et présentations

FAIR Canada est intervenue ou a participé à différentes conférences, tables rondes et programmes de formation entre janvier 2012 et juin 2014, notamment :

- Expert – Table ronde sur la planification financière organisée par le ministère des Finances de l'Ontario (14 janvier 2014)
- Expert – CFA Society, Financement participatif ou financement abusif ? (Crowdfunding or Crowdfleeing?) (4 décembre 2013)
- Conférencier invité – School of Continuing Studies de l'Université de Toronto (31 octobre 2013)
- Conférencier invité – Law Ethics and Governance in Business de l'Université de Toronto (23 octobre 2013)
- Participant – Participation au Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international pour le Canada (juin 2013)
- Expert – Table ronde organisée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur la norme visant à privilégier les intérêts du client (18 juin 2013)
- Soumission orale – Audience sur les politiques publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur les initiatives proposées de mise en application de la réglementation (17 juin 2013)
- Expert – Table ronde des investisseurs organisée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur l'examen du marché dispensé par la CVMO (11 juin 2013)
- Expert – Table ronde organisée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur la réforme des frais des fonds communs de placement (7 juin 2013)
- Expert – Conférence du Center for Innovation and Policy de l'Université de Toronto, « Financement participatif : Bénédiction ou malédiction ? » ("Equity Crowdfunding: Boon or Bust?") (27 mars 2013)
- Présentation – Équipe de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) (6 décembre 2012)
- Expert – Dialogue avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) (octobre 2012)
- Conférencier invité – Cours d'éthique et de responsabilité sociale à la School of Continuing Studies de l'Université de Toronto (octobre 2012)
- Présentation – Canadian Advocacy Council for the Toronto CFA Society (début 2012)
- Présentation – Table ronde internationale sur le régime d'information au moment de la souscription (début 2012)
- Conférencier invité – Cours d'éthique et de responsabilité sociale à la School of Continuing Studies de l'Université de Toronto (début 2012)

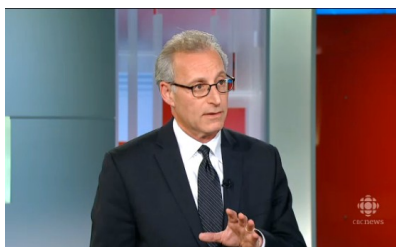
Formation et communication

Couverture médiatique

FAIR Canada s'efforce de donner des entrevues dans les médias et d'apparaître dans des émissions de télévision populaires (tels que Headline sur BNN, Lang & O'Leary Exchange sur CBC et W5 sur CTV) afin d'atteindre un large public et de le sensibiliser aux problèmes d'importance touchant à la protection des investisseurs. Grâce à cette couverture médiatique, FAIR Canada livre des informations factuelles et présente le point de vue des investisseurs sur divers thèmes. Notre objectif est d'informer le public, les organismes gouvernementaux, les autorités de réglementation et autres parties prenantes des problèmes potentiels et de leur permettre de limiter le plus possible les préjudices. Voir l'annexe F et notre site Web pour une liste des interventions de FAIR Canada dans les médias. En voici quelques exemples :

Télévision

BNN–Market Call / Squeeze Play / Headline / Business Day AM
CTV News et W5
Global TV–Focus Ontario



Radio

CBC Metro Morning
CBC Radio – The Current

Journaux et Internet

Canadian Business Online
Investment Executive
Le Devoir
London Financial Times
Macleans
Montreal Gazette
The Calgary Herald
The Wall Street Journal
Virage

Argent
Conseiller
La Presse
Finance et Investissement
The Globe and Mail
The Toronto Star
The Vancouver Sun
The Windsor Star
The Financial Post / National Post



Initiatives d'importance

Améliorer les normes professionnelles et relever le débat sur l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt du client

FAIR Canada a très tôt cerné les problèmes que présente l'absence d'une norme fiduciaire pour les conseillers financiers vis-à-vis de leurs clients. La fondation a fait de cette lacune une de ses priorités ces dernières années. Cette question a été amplement débattue par les autorités de réglementation au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie, mais n'était pas au cœur de toutes les discussions avant que FAIR Canada ne suscite le débat ici. FAIR Canada croit fermement que les inscrits devraient être soumis à une obligation fiduciaire ou à une obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients. Depuis la première conférence de FAIR Canada sur ce sujet, les ACVM ont émis un long document de consultation, organisé des forums pour débattre de cette question et fourni un compte-rendu des réponses qu'ils avaient reçues. Les ACVM continuent d'étudier ce problème et FAIR Canada s'engage à surveiller activement les progrès de cette initiative au Canada.

FAIR Canada croit fermement que les inscrits devraient être soumis à une obligation fiduciaire ou à une obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients.

Rémunération conflictuelle

FAIR Canada ne ménage aucun effort pour attirer l'attention du public sur les conflits d'intérêts que présentent certaines pratiques de rémunération.

FAIR Canada ne ménage aucun effort pour attirer l'attention du public sur les conflits d'intérêts que présentent certaines pratiques de rémunération, notamment les commissions intégrées de parties tierces (les commissions de suivi) versées par des gestionnaires de fonds communs de placement (facturées aux investisseurs dans le cadre du ratio des frais de gestion ou RFG) aux vendeurs de fonds communs de placement. Ces commissions sont payées par les investisseurs (qui n'en ont souvent pas conscience) aussi longtemps qu'ils détiennent les parts du fonds. FAIR Canada est d'avis que ces formes de rémunération ne produisent pas de bons résultats pour les investisseurs – les commissions de vente ne favorisent pas la qualité des conseils en placement ni

une concurrence efficace sur les prix. FAIR Canada a été agréablement surprise que les ACVM prennent l'initiative d'une consultation publique sur les frais des fonds communs de placement en 2013 et commandent des recherches concernant les frais des fonds communs de placement et leurs effets. Nous continuerons d'inciter les autorités de réglementation à traiter en temps opportun les problèmes qu'entraînent les structures conflictuelles de rémunération.

Lutte contre la fraude financière

En avril 2013, FAIR Canada a reçu un financement du Bureau de la consommation d'Industrie Canada pour effectuer une recherche et préparer un rapport définissant [une stratégie canadienne de lutte contre la fraude liée aux placements](#). Entre 2013 et 2014, l'équipe de FAIR Canada a fait des recherches approfondies et interrogé des parties prenantes sur la fraude liée aux placements au Canada. Le rapport a été publié en août 2014 et est disponible pour consultation sur notre site Web. FAIR Canada fera un suivi avec les autorités de réglementation, les organismes gouvernementaux et d'autres parties prenantes sur les recommandations de ce rapport.

Initiatives d'importance

Marché dispensé

Depuis janvier 2013, FAIR Canada a entrepris un travail considérable sur les dispenses de prospectus et la vente de valeurs mobilières à des investisseurs particuliers sur le « marché dispensé ». Au Canada, il semble que le marché dispensé dépasse en importance le marché soumis au régime du prospectus, et FAIR Canada craint que l'expansion constante du marché dispensé n'ait des effets profonds sur les investisseurs et la réputation des marchés financiers canadiens. Cette inquiétude est particulièrement accrue par la réforme ponctuelle du marché dispensé, qui intervient en l'absence de données critiques sur ce marché et de recherches approfondies.

FAIR Canada craint que l'expansion constante du marché dispensé n'ait des effets profonds sur les investisseurs et la réputation des marchés financiers canadiens.

Dispense de financement participatif

Les dernières propositions concernant le financement participatif ont suscité de vives inquiétudes chez FAIR Canada. Nous nous alarmons du rythme auquel ces propositions transitent par le processus réglementaire malgré les informations et recherches limitées disponibles. D'après FAIR Canada, le financement participatif entraîne des risques importants pour les investisseurs particuliers et nous craignons que les autorités de réglementation des valeurs mobilières n'aient pas les ressources nécessaires pour traiter les problèmes qu'une telle dispense entraînera. Nous nous sommes vigoureusement opposés à cette dispense, mais dans un esprit pragmatique, nous avons suggéré les meilleures protections possibles pour les investisseurs si, comme cela semble être le cas, les autorités de réglementation et les gouvernements souhaitent mettre le financement participatif accessible aux investisseurs.

Dispense en faveur de l'investisseur qualifié et dispense pour investissement d'une somme minimale

FAIR Canada a également remis en question les critères d'application de la dispense en faveur de l'investisseur qualifié (richesse et revenu) et de la dispense pour investissement d'une somme minimale, car selon nous, ces mesures financières ne sont pas représentatives du degré de connaissances des investisseurs. Nous avons déposé des mémoires dans lesquels nous recommandons de meilleurs critères qui tiennent compte de l'expérience des investisseurs sur les marchés financiers, de leur formation en matière de placement et d'autres connaissances.

Dispense relative à la notice d'offre

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a présenté des propositions au début de 2014 pour introduire une dispense relative à la notice d'offre (NO) en Ontario. Certains autres territoires des ACVM ont également proposé des modifications à leurs dispenses relatives à la NO. FAIR Canada redoute que les problèmes liés à cette dispense observés dans d'autres territoires – importants manques de conformité à la réglementation et fraudes – ne soient amplifiés si la proposition est adoptée en Ontario. La pression est grande dans la province pour introduire cette dispense, car l'accès aux marchés financiers ontariens facilitera la tâche des émetteurs qui souhaitent mobiliser des fonds en vertu d'une dispense relative à la NO. Par conséquent, FAIR Canada craint, en cas d'introduction de la dispense relative à la NO en Ontario, que le recours à cette dispense n'augmente fortement, tout comme les pratiques de non-conformité qui y seront liées et les préjudices aux investisseurs. Nous croyons aussi que les modifications proposées à la dispense relative à la NO sont inadéquates et qu'une réforme plus radicale du marché dispensé est nécessaire.

Initiatives d'importance

Résolution des différends

FAIR Canada soutient activement le modèle actuel qui propose un guichet unique et indépendant de résolution des différends.

FAIR Canada soutient activement le modèle actuel qui propose un guichet unique et indépendant de résolution des différends. L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) a été maintes fois mis en difficulté par certains acteurs du secteur financier qui ont tenté de le dénigrer. FAIR Canada a présenté de nombreux mémoires aux autorités de réglementation et au gouvernement fédéral pour défendre un système qui fournit des services de résolution de litiges en toute impartialité et qui respecte les obligations du G20 et les normes internationales.

Information à la souscription

FAIR Canada soutient la communication d'informations au moment de la souscription pour les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et d'autres valeurs mobilières. La communication d'informations n'arrange pas tout, mais nous pensons que les investisseurs doivent avoir directement connaissance des informations de base concernant les valeurs mobilières qui les intéressent. FAIR Canada a été déçue du temps qu'il a fallu attendre pour que ces informations soient obligatoirement communiquées aux investisseurs au moment de leur décision de placement plutôt qu'après.

La communication d'informations n'arrange pas tout, mais nous pensons que les investisseurs doivent avoir directement connaissance des informations de base concernant les valeurs mobilières qui les intéressent.

Conflits dans la réglementation des inscriptions

FAIR Canada a présenté des mémoires à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique (BCSC) sur la nécessité de gérer les conflits d'intérêts dans la réglementation des sociétés cotées à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Nous avons publié un bulletin d'information sur la façon dont le conflit d'intérêts contribuait à l'inscription de sociétés des marchés émergents sans que soient étudiées de façon adéquate les questions liées à la réglementation et à la protection des investisseurs. L'inscription de sociétés commerciales chinoises sans contrôle diligent adapté, par exemple, a entraîné de lourdes pertes financières pour les investisseurs, des coûts importants pour les autorités de réglementation et une perte de confiance dans l'intégrité de notre système de réglementation.

Initiatives d'importance

Droits des actionnaires

FAIR Canada a déposé plusieurs mémoires sur les droits des actionnaires, notamment des commentaires sur les modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ces commentaires étaient favorables au vote au scrutin secret et à la divulgation des résultats obligatoires par les sociétés inscrites en bourse, à l'élection individuelle et annuelle des administrateurs, ainsi qu'à leur élection par un vote à la majorité. Nous avons fait des commentaires similaires à la fin de 2012 en réponse aux modifications proposées au *Guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto*. Nous avons également soutenu des propositions visant à introduire une dispense pour le placement de titres auprès de porteurs existants au Canada et avons remis aux autorités de réglementation en valeurs mobilières nos commentaires sur les propositions de normes de gouvernance pour les émetteurs émergents.

FAIR Canada a soumis ses commentaires à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX sur les émetteurs de marchés émergents et cerné des problèmes tels que les difficultés liées à la conformité, aux enquêtes et à la mise en application concernant les émetteurs des marchés émergents et le manque potentiel d'expertise et de ressources de la part des représentants canadiens chargés de veiller aux intérêts des clients pour exercer un contrôle diligent sur les émetteurs du marché dispensé.

Nous avons déposé des commentaires sur le projet d'ordonnance de reconnaissance concernant Maple, le Groupe TMX et la Bourse de Toronto, soulignant que le conflit d'intérêts entre les responsabilités en matière de réglementation des inscriptions et les activités d'inscription elles-mêmes doit être traité et que des mesures doivent être mises en œuvre, qui soient conformes aux meilleures pratiques internationales. Nous avons fourni des commentaires similaires sur la nécessité de modifications fondamentales à la proposition concernant les appels des décisions du comité d'inscription de la Bourse de Toronto.

Modèle de relation client-conseiller – Phase 2

FAIR Canada s'étonne du temps qu'il a fallu pour mettre en œuvre les changements suggérés dans les propositions au MRCC 2 et encourage les autorités de réglementation à éviter tout autre retard.

FAIR Canada soutient les efforts des ACVM pour améliorer la communication d'informations relatives aux coûts et aux rendements aux investisseurs particuliers. Bien que nous soyons déçus de voir que le Modèle de relation client-conseiller – Phase 2 soit une version édulcorée de la proposition de Modèle de courtage équitable, FAIR Canada a encouragé les ACVM à rendre obligatoire la communication de ces informations essentielles afin que les investisseurs puissent répondre à deux questions simples : 1) Qu'ai-je payé ? et 2) Quels ont été les rendements de mes placements ?

La phase finale de ces réformes entrera en vigueur en 2016.

Jalons d'organisation

Organisme de bienfaisance

Comme nous l'évoquons ci-dessous dans la partie *Imputabilité* de ce rapport, FAIR Canada s'est vu attribuer le statut d'organisme de bienfaisance par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada, avec prise d'effet le 12 avril 2013.

L'enregistrement comme organisme de bienfaisance est un événement important pour FAIR Canada, car il reconnaît l'intérêt que le public peut tirer des objectifs de l'organisme et s'accompagne d'avantages fiscaux, comme la capacité d'émettre des reçus officiels. Le statut d'organisme de bienfaisance renforce également la réputation de FAIR Canada, à présent soumise à des obligations plus strictes en matière de gouvernance et à un contrôle renforcé de la part de parties externes.

Recherche sur les frais des fonds communs de placement

FAIR Canada a fait part depuis longtemps de son inquiétude quant aux conflits d'intérêts inhérents aux commissions de suivi versées par les gestionnaires de fonds communs de placement. Nous avons été ravis de voir les ACVM lancer une consultation sur les frais des fonds communs de placement en décembre 2012, dans laquelle elles reconnaissaient que la structure actuelle des frais engendrait des problèmes pour la protection des investisseurs et l'équité de leur traitement.

FAIR Canada a soumis des commentaires écrits et a participé à divers débats sur la réglementation pour apporter son point de vue à la réflexion des ACVM. Le résultat de ces efforts est venu sous la forme d'un appel de propositions pour que des recherches plus approfondies soient menées par des parties indépendantes. Nous nous inquiétons du retard que ces recherches vont causer, mais nous soutenons les efforts des ACVM d'entreprendre des recherches exhaustives pour s'assurer que les réformes soient bien informées et élaborées prudemment.

Norme donnant priorité aux intérêts des investisseurs et acheteur mystère

Comme pour l'initiative sur les frais des fonds communs de placement, **FAIR Canada a stimulé le débat au Canada portant sur une norme donnant priorité aux intérêts des investisseurs (ou obligation fiduciaire)** pour les personnes et les sociétés qui font des recommandations aux investisseurs du secteur détail. Grâce à nos tables rondes sur l'obligation fiduciaire organisées en 2010 et en 2011, un document de consultation a été émis par les ACVM en octobre 2012 sur la norme de conduite des conseillers et des courtiers. Un rapport de mise à jour a été publié à la fin de 2013, décevant, rien n'étant prévu au-delà de l'attente des résultats de l'enquête reposant sur un « acheteur mystère » et de la recherche sur les fonds communs de placement. FAIR Canada s'en remet aux autorités canadiennes en valeurs mobilières pour faire progresser cette initiative.

FAIR Canada encourage fréquemment les autorités de réglementation canadiennes à être plus proactives pour cerner les problèmes et comprendre l'expérience des investisseurs en ayant recours à des méthodes appliquées par des autorités de réglementation de grande réputation telles que la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni. Nous avons été très agréablement surpris par l'annonce du projet d'achat mystère de conseils financiers organisé conjointement par la CVMO, l'OCRCVM et l'ACFM, projet que la CVMO a inscrit dans ses priorités 2013-2014. Les résultats devraient être connus d'ici décembre 2014.

Groupes consultatifs des investisseurs

FAIR Canada a soumis un mémoire au Comité permanent des organismes gouvernementaux en 2009 et plusieurs commentaires à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur la nécessité de créer un groupe consultatif des investisseurs. En 2010, le rapport unanime du Comité a adopté notre recommandation et la CVMO a annoncé la création d'un Groupe consultatif des investisseurs (GCI) à la publication du rapport.

Nous avons également travaillé étroitement avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières en 2009 pour organiser deux tables rondes sur la représentation des investisseurs dans l'élaboration de la réglementation des valeurs mobilières. Nous continuons de réclamer une meilleure représentation des investisseurs, notamment sous la forme de groupes consultatifs des investisseurs pour toutes les autorités de réglementation des valeurs mobilières, ainsi qu'un comité d'investisseurs prescrit par la loi pour la proposition d'organisme national de réglementation des marchés des capitaux.

Jalons d'organisation

Placement à effet de levier

FAIR Canada a vivement attiré l'attention sur les risques auxquels s'exposent les investisseurs particuliers en ayant recours au placement à effet de levier.

Nous avons attiré l'attention des autorités de réglementation en valeurs mobilières (dont les organismes d'autorégulation) sur de nombreux problèmes liés à l'effet de levier et avons proposé plusieurs recommandations pour protéger les investisseurs des préjudices auxquels ils s'exposent, notamment l'introduction d'une présomption réfutable selon laquelle l'emprunt aux fins de placement n'est pas adapté aux investisseurs particuliers. FAIR Canada s'inquiète en particulier des conflits d'intérêts qui peuvent surgir si les conseillers sont encouragés par des commissions de ventes plus importantes à proposer à un investisseur le recours au crédit alors que cette stratégie n'est pas appropriée. Les relations directes entre les courtiers et les prêteurs peuvent accélérer la « vente » d'emprunts aux investisseurs, car la transaction entière pourrait se dérouler dans le bureau du conseiller, laissant peu de temps de réflexion à l'investisseur. Le problème semble prendre de l'ampleur. FAIR Canada a été satisfaite de constater que l'OCRCVM a émis des directives sur le placement à effet de levier, même si nous aurions préféré des règles contraignantes.

Plans collectifs de bourses d'études

FAIR Canada a fait part de ses vives inquiétudes relativement aux plans collectifs de bourses d'études et a demandé une révision des règles, au-delà d'une simple amélioration du régime d'information.

En particulier, les frais facturés par certains régimes collectifs entraînent de graves conflits d'intérêts et pourraient inciter les vendeurs à vendre ces régimes bien que la transaction soit inadaptée, ceux-ci visant souvent des groupes vulnérables qui se heurtent à des barrières en matière de langue et de connaissances. FAIR Canada s'inquiète également des conditions extrêmement restrictives applicables au choix des établissements et d'autres prescriptions plus strictes que celles décrites dans les règles fiscales du gouvernement. FAIR Canada a soutenu l'introduction par les ACVM d'un sommaire du plan pour les régimes collectifs de bourses d'études (REÉÉ), mais a souligné que des réformes profondes étaient nécessaires pour protéger les consommateurs vu la complexité des informations présentées, les barrières susmentionnées à la compréhension de ces informations, les tactiques de vente sous pression et le manque d'ajustement des intérêts des vendeurs à ceux des consommateurs. FAIR Canada s'est réjouie de constater que la CVMO avait traité les problèmes de non-conformité aux règles en émettant des ordonnances dans l'intérêt public contre trois fournisseurs de régimes collectifs de bourses d'études en 2012, exigeant de ceux-ci qu'ils traitent les nombreux manquements relevés et leur imposant des contrôleurs indépendants pour surveiller leurs activités avec les clients.

Rapport sur la gouvernance de la Bourse de Toronto

FAIR Canada a joué un rôle de premier ordre dans les débats sur le conflit d'intérêts entre les fonctions commerciales et de réglementation de la Bourse de Toronto (et de la Bourse de croissance TSX) grâce à l'émission d'un rapport sur ces conflits, contenant des recommandations pour remédier aux problèmes qui se présenteraient. Le problème a été traité en profondeur dans les documents de consultation émis par les autorités de réglementation en charge de la proposition Maple.

Construire un organisme national de défense des droits des investisseurs

Un Conseil d'administration national

En tant qu'organisme national de défense des droits des investisseurs et des actionnaires, FAIR Canada cherche à maintenir une représentation nationale au sein de son Conseil d'administration. Le conseil de FAIR Canada est composé de onze membres, des administrateurs indépendants répartis à travers le pays, dont six administrateurs de l'Ontario, un de Colombie-Britannique, trois du Québec et un des provinces de l'Atlantique. FAIR Canada cherche continuellement à améliorer et à diversifier son Conseil d'administration.

Renforcer les alliances avec d'autres défenseurs des investisseurs de partout au Canada

Depuis sa création en 2008, FAIR Canada cherche à établir et à consolider ses alliances avec des défenseurs des droits des investisseurs et des actionnaires de partout au pays. Elle estime que tisser et renforcer des liens avec d'autres groupes orientés vers les investisseurs est au cœur de son rôle d'organisme national de protection des investisseurs. FAIR Canada travaille avec la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, la Small Investor Protection Association, la Coalition pour la protection des investisseurs du Québec et la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ). Elle a aussi approché le Common Front for Retirement Security, la Toronto Chartered Financial Analysts Society et son pendant américain, le CFA Institute, ainsi que le MÉDAC au Québec. FAIR Canada rencontre également le Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO pour débattre de certaines initiatives, échanger des idées et étudier les occasions de collaboration future.

Établir des relations avec les organismes de réglementation et le secteur des services financiers

FAIR Canada reconnaît l'importance du dialogue avec les organismes de réglementation et le secteur des services financiers pour assurer des communications ouvertes et l'échange de connaissances et d'idées. FAIR Canada a établi des relations avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières, qu'elle rencontre régulièrement pour discuter de dossiers d'actualité, porter à leur attention certaines préoccupations et suivre l'évolution de la réglementation. Nous demandons aussi des réunions spéciales pour discuter de sujets d'inquiétude ou d'initiatives de consultation.

FAIR Canada reconnaît l'importance de la collaboration avec le secteur pour faire avancer les droits des investisseurs. Elle rencontre des personnes et des représentants pertinents de sociétés d'investissement et d'organisations du secteur pour discuter de questions significatives pour les investisseurs afin de sensibiliser le secteur aux problèmes qui touchent ces derniers, de favoriser la collaboration et de trouver des terrains d'entente à partir desquels de nouveaux consensus pourront être dégagés.

FAIR Canada a en outre développé des relations avec des autorités de réglementation et d'autres organismes des États-Unis et du Royaume-Uni afin de comparer les approches en matière de protection des investisseurs et de suivre l'évolution des dossiers dans ces territoires de compétence. FAIR Canada a rencontré l'Autorité européenne des valeurs mobilières, a participé au Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international et a reçu les commentaires de chercheurs en Australie sur certaines réformes.

Représentation des investisseurs dans des comités et des conseils

FAIR Canada encourage les autorités de réglementation à désigner des représentants défendant les investisseurs au sein de leurs comités et conseils. FAIR Canada représente les investisseurs au :

- Comité consultatif sur les fonds d'investissement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO),
- Comité consultatif sur les règles du marché de l'OCRCVM,
- Conseil consultatif des consommateurs et des investisseurs de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI),
- Comité consultatif sur le marché dispensé de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO).

Imputabilité

FAIR Canada doit répondre à ses membres, ses fondateurs, l'Agence du revenu du Canada, Industrie Canada, ses donateurs et au public de l'utilisation des fonds qu'elle reçoit. FAIR Canada assure également la transparence sur ses activités. La présente section décrit l'imputabilité de FAIR Canada en vertu de la loi et par engagement contractuel, notre structure de gouvernance et nos efforts de transparence.

Loi

FAIR Canada a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* (LCC) le 7 février 2008. La Fondation a reçu des lettres patentes supplémentaires le 12 avril 2013. Elle est à présent en phase de transition, car elle sera soumise dorénavant à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LCOBNL) plutôt qu'à la LCC. Les règles de la LCOBNL sont plus modernes et plus souples pour les organismes sans but lucratif.

En vertu de la LCOBNL, FAIR Canada doit désigner un auditeur et conserver des dossiers financiers adéquats. Depuis sa création, FAIR Canada a désigné un auditeur indépendant spécialisé dans la préparation de dossiers financiers pour les organismes sans but lucratif.

Les lettres patentes supplémentaires de FAIR Canada exposent les objectifs de bienfaisance de la Fondation. FAIR Canada a été enregistrée en qualité d'organisme de bienfaisance par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada avec prise d'effet le 12 avril 2013. Compte tenu des nouveaux objectifs de bienfaisance de FAIR Canada, ses administrateurs sont soumis à des obligations fiduciaires strictes, semblables à celles des administrateurs de fiducies. En raison de ses nouveaux objectifs de bienfaisance et de ses activités en Ontario, FAIR Canada est également responsable devant le Bureau du Tuteur et curateur public en vertu de la *Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance*, de la *Loi sur les fiduciaires* et de l'autorité générale inhérente du tribunal en matière de bienfaisance.

Nos statuts de prorogation exposent ainsi les objectifs de bienfaisance de FAIR Canada :

- contribuer à l'information générale en proposant au public, aux organismes gouvernementaux et aux autorités de réglementation des conférences, des tables rondes et des symposiums sur les marchés financiers, l'épargne, les investissements et les pratiques d'investissement;
- contribuer à l'information générale en faisant des recherches sur les marchés financiers, l'épargne, les investissements et les pratiques d'investissement et en publier les conclusions à l'usage du public, des gouvernements et des autorités de réglementation.

Contribuer à l'information générale en proposant au public, aux organismes gouvernementaux et aux autorités de réglementation des conférences, des tables rondes et des symposiums sur les marchés financiers, l'épargne, les investissements et les pratiques d'investissement

Contribuer à l'information générale en faisant des recherches sur les marchés financiers, l'épargne, les investissements et les pratiques d'investissement et en publier les conclusions à l'usage du public, des gouvernements et des autorités de réglementation

Imputabilité

Contrat

Fonds provenant de l'application de la réglementation

À l'été 2012, FAIR Canada a reçu un financement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la CVMO) et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM). La CVMO s'est engagée à verser une subvention annuelle de 500 000 \$ à FAIR Canada pendant deux ans. L'OCRCVM a accepté de verser 350 000 \$ par an pendant deux ans. Ces fonds proviennent des paiements recouverts par les organismes de réglementation dans le cadre de sanctions pécuniaires et de règlements amiables.

Le financement initial de FAIR Canada provenait d'amendes et de sanctions pécuniaires recouvrées par l'ACCOVAM et SRM inc., qui ont fusionné en juin 2008 pour former l'OCRCVM. À cette époque, ils s'étaient engagés à verser 3,75 millions \$, ce qui devait financer FAIR Canada pendant une période de trois ans.

Conformément aux accords de financement avec la CVMO et l'OCRCVM, les fonds (provenant de fonds d'affectation spéciale et obtenus suite aux paiements d'amendes) doivent être utilisés pour la poursuite des objectifs exposés dans les accords, conformes à ceux de nos lettres patentes.

Les accords prévoient également la rédaction de rapports écrits semi-annuels sur les activités de FAIR Canada, comme garantie que les fonds sont utilisés conformément aux dispositions de l'accord. FAIR Canada doit également mettre en œuvre un contrôle interne, une gouvernance et des normes éthiques et présenter une copie des états financiers audités. L'OCRCVM et la CVMO ne jouent aucun rôle dans les activités de FAIR Canada.

Contribution au fonds de dotation

En décembre 2013, FAIR Canada a reçu un don généreux de 2 millions \$ de la Fondation Jarislowsky (Stephen Jarislowsky est l'un des administrateurs de longue date de FAIR Canada), qui a créé le Fonds de dotation FAIR Canada Jarislowsky. Le don est conditionnel à l'obtention par FAIR Canada de 4 millions \$ de plus pour le Fonds de dotation.

Les revenus tirés du Fonds de dotation sont destinés à créer une base stable de financement pour le fonctionnement et les activités courantes de FAIR Canada, dans le cadre de ses objectifs de bienfaisance.

L'accord de dotation prévoit que FAIR Canada devra rendre compte à la Fondation Jarislowsky des fonds et notamment de leur usage.

Transparence

Nous avons publié notre premier rapport d'activité en février 2012, qui couvrait la période de juin 2008 (quand FAIR Canada a commencé ses activités) à décembre 2011. Le présent rapport expose nos activités de janvier 2012 à juin 2014. À l'avenir, FAIR Canada prévoit de publier des rapports d'activité chaque année.

Imputabilité

Membres

Les membres initiaux de FAIR Canada, conformément à ses statuts, étaient ses administrateurs, anciens et actuels. Depuis le 30 mai 2012, la qualité de membre a été étendue à toutes les personnes engagées dans la protection des intérêts des investisseurs. Actuellement, les membres sont au nombre de trente-huit, dont les administrateurs, anciens et actuels.

Gouvernance et Conseil d'administration

FAIR Canada est dirigée par un Conseil d'administration composé de onze administrateurs au 30 juin 2014, qui a pour responsabilité de nommer et de superviser les dirigeants, de préparer le budget et de produire des rapports sur les finances de FAIR Canada, de gérer ses actifs et ses investissements, de veiller au maintien de politiques et de pratiques adaptées, de donner une orientation stratégique et d'établir les priorités de la Fondation. Comme nous l'avons déjà évoqué, les administrateurs ont un devoir fiduciaire et une obligation de prudence à l'égard de FAIR Canada.

Le Conseil se compose de représentants de toutes les régions du Canada – un de l'Ouest, six de l'Ontario, trois du Québec et un des provinces de l'Atlantique. La sélection des onze administrateurs indépendants s'est faite en fonction des critères suivants :

- connaissance et expérience des marchés financiers;
- spécialisation en matière de droit, d'information financière et de réglementation;
- représentation des diverses régions du Canada;
- représentation des investisseurs, particulièrement des investisseurs individuels; et
- réputation d'intégrité et d'attachement au bien public.

Les administrateurs ne touchent aucune rémunération pour siéger au Conseil. Celui-ci se réunit normalement chaque trimestre et tient une réunion de planification stratégique d'une journée entière chaque année. La dernière a eu lieu le 21 mai 2014. En marge des réunions ordinaires du Conseil, le personnel consulte également les administrateurs à propos de politiques et rapports importants.

Comité exécutif

En 2008, le Conseil est passé de six à onze administrateurs afin de gagner en diversité et en expertise. Vu son expansion, le Conseil a créé en 2011 un Comité exécutif, dont le mandat est d'assister le Conseil dans la surveillance et la mise en œuvre de la mission de FAIR Canada, de ses priorités stratégiques et de la gestion des ressources humaines. Le Comité exécutif a également pour mandat de revoir ce rapport d'activité, de contribuer à la stratégie de financement de la Fondation et d'examiner celle-ci pour s'assurer de la viabilité à long terme de l'organisme. Les membres actuels du Comité exécutif sont Ellen Roseman (présidente), Neil de Gelder, Rossa O'Reilly, Dawn Russell et Marc Ryan.

Comité de vérification

Le Conseil a créé un Comité de vérification (composé d'un minimum de trois administrateurs) qui supervise les aspects financiers de la Fondation. Les états financiers de FAIR Canada sont audités et l'exercice de la Fondation court du 1^{er} juillet au 30 juin. L'auditeur nommé par le Conseil d'administration est Cowperthwaite Mehta, un cabinet de comptables agréés spécialisé dans l'audit d'organismes sans but lucratif. Les membres actuels du Comité de vérification sont Robert Pouliot (président), Rossa O'Reilly et Ellen Roseman.

Imputabilité

Administrateurs actuels



Preet Banerjee

*Toronto, ON
Administrateur depuis
juin 2014*

Preet Banerjee a été conseiller en placement. Il est réputé au Canada pour ses commentaires éclairés sur les finances des particuliers et les pratiques dans le monde du placement. Il est l'auteur d'ouvrages sur les REER et la réussite financière et anime un blogue très populaire sur l'investissement et la finance wheredoesallmymoneygo.com). Il est aussi chroniqueur de The Globe and Mail, membre du groupe d'experts Bottom Line de CBC et animateur pour une émission télévisée de la chaîne OWN Network.



Neil de Gelder

*Stern Partners Inc.
Vancouver, BC
Administrateur depuis juin 2008*

Neil de Gelder est un ancien directeur général de la British Columbia Securities Commission. Il a pratiqué le droit dans un éminent cabinet d'avocats canadien pendant près de 25 ans, s'intéressant principalement aux fusions et acquisitions, aux opérations de financement, à la gouvernance d'entreprise et aux questions liées aux services financiers. Depuis 2005, il est vice-président directeur de la société de capital-investissement Stern Partners Inc. et participe à ce titre à tous les aspects des activités du groupe.



Stephen Jarislowsky

*Jarislowsky Fraser Limited
Montreal, QC
Administrateur depuis juin
2008*

Stephen Jarislowsky est diplômé de Harvard Business School. En 1955, il a cofondé Jarislowsky, Fraser & Company, dont il a été président pendant plus de 40 ans. Il est aujourd'hui président du Conseil et chef de la direction de la société, qui est devenue l'une des sociétés de gestion de placements les plus prospères au Canada. Il est également cofondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG). Il s'est vu décerner des doctorats honorifiques de plusieurs universités canadiennes.



Rossa O'Reilly

*CFA Society Toronto
Toronto, ON
Administrateur depuis novem-
bre 2012*

Rossa O'Reilly a été directeur général de la division Recherche institutionnelle sur les actions de Marchés mondiaux CIBC pendant 26 ans (1984-2010), vice-président et administrateur de Dominion valeurs mobilières (devenue RBC Marchés des Capitaux) pendant 14 ans (1971-1984). Il cumule 40 années d'expérience dans l'analyse d'actions cotées des secteurs de l'immobilier, des conglomérats et des transports et dans le développement de stratégies boursières. M. O'Reilly a été membre et président du conseil d'administration du CFA Institute, ainsi que fiduciaire de la CFA Institute's Research Foundation.



Ermanno Pascutto

*Toronto, ON
Administrateur depuis juin
2008*

Ermanno Pascutto compte près de 30 années de carrière comme cadre supérieur dans la réglementation des valeurs mobilières et comme praticien du droit au Canada et à Hong Kong. Il était le premier directeur général de FAIR Canada et a été directeur général de la CVMO. Avant d'entrer à la CVMO, il a été directeur de la division de la politique du marché à la Bourse de Toronto. Il a été administrateur indépendant de Services de réglementation du marché inc. (SRM), un OAR qui a fusionné avec l'ACCOVAM pour former l'OCRCVM en juin 2008. M. Pascutto a été vice-président de la Commission des valeurs mobilières et des contrats à terme de Hong Kong.



Robert Pouliot

*Université du Québec à
Montréal
Montreal, QC
Administrateur depuis mai 2009*

Robert Pouliot est chargé de cours en gouvernance et risque fiduciaire à l'École des sciences de gestion de l'Université du Québec à Montréal et au Collège des administrateurs de sociétés (Université Laval). Il est cofondateur de la Coalition pour la protection des investisseurs. Il a travaillé comme consultant des questions de crédit, de gouvernance d'entreprise et d'évaluation du risque fiduciaire depuis 1982 en établissant deux agences de notation au Moyen-Orient (Capital Intelligence) et en Suisse (Rating Capital Partners). M. Pouliot dirige la collection FidRisk chez Thomson Reuters et agit comme expert conseil dans des causes de risque fiduciaire.

Imputabilité

Administrateurs actuels



Ellen Roseman

Toronto Star
Toronto, ON
Administratrice depuis
mars 2009

Ellen Roseman est chroniqueuse sur les finances personnelles et la consommation et a été rédactrice en chef économique du *Toronto Star*. Elle a tenu des chroniques sur la consommation, les finances personnelles et les fonds communs de placement dans le quotidien *The Globe and Mail* pendant 20 ans et a été directrice adjointe de la rédaction du magazine *Report on Business*. Ellen Roseman est l'auteure de nombreux livres pour les consommateurs et les investisseurs particuliers.



Marc Ryan

Independent Investor
Montreal, QC
Administrateur depuis
novembre 2012

Marc Ryan est avocat de formation et habite à Montréal. Il a obtenu un baccalauréat en génie chimique de l'Université McGill ainsi qu'une licence en droit et une maîtrise en droit des affaires de l'Université de Montréal. M. Ryan a travaillé pendant trois ans à la Commission des valeurs mobilières du Québec (maintenant l'Autorité des Marchés Financiers ou AMF) en qualité d'avocat et comme conseiller à la Commission elle-même. Par la suite, il s'est spécialisé en tant que conseil juridique en droit des finances et des valeurs mobilières chez Bell Canada et sa société mère, BCE Inc. Jusqu'à sa retraite, il a endossé d'importantes responsabilités administratives, en occupant notamment les postes de Chef du Service juridique et de Secrétaire corporatif. Il a fondé en 2008 le site Web *IndependentInvestor.info*, un site Web bilingue qui publie des informations destinées aux investisseurs particuliers.



Laura Tamblyn Watts

Toronto, ON
Administratrice depuis
mai 2014



Dawn Russell

St. Thomas University
Fredericton, NB
Administratrice depuis novembre
2011

Dawn Russell est la rectrice et vice-chancelière de l'Université St. Thomas de Fredericton (Nouveau-Brunswick). Auparavant, elle a pratiqué le droit à Halifax pendant cinq ans au cabinet Stewart McKelvey Stirling Scales. Elle est la première femme à devenir doyenne de la Dalhousie Law School (aujourd'hui Schulich School of Law de l'Université Dalhousie). M^{me} Russell a été gouverneure indépendante du Fonds canadien de protection des épargnants de 1998 à 2006. Elle a été membre du groupe Crawford sur un organisme de réglementation des valeurs mobilières (2005-2007) et membre du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada (2008-2010).



Larry Waite

Toronto, ON
Administrateur depuis
mai 2014

Larry Waite a été président et chef de la direction de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. En 35 années de carrière consacrées à la réglementation, il a également occupé les postes de directeur général et directeur de la mise en application à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Il apporte au Conseil de vastes connaissances et une riche expérience qu'il tient de sa participation très active dans l'élaboration et l'application de politiques aux niveaux national et provincial.

Laura Watts est Senior Fellow du Canadian Centre for Elder Law, dont elle a auparavant été directrice nationale. Elle coprécide l'équipe Law and Aging (Loi et vieillesse) de l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées et coanime le World Study Group on Elder Law. Laura a également été présidente du Conseil consultatif des consommateurs et des investisseurs créé par l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement. Elle enseigne actuellement à l'Université de Toronto, où elle poursuit un doctorat à la faculté de droit et à l'Institute for Lifecourse and Aging.

Imputabilité

Anciens administrateurs



Ed Waitzer *Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L. | Toronto, ON | juin 2008–mars 2009*

Président du cabinet Stikeman, Elliott S.E.N.C.R.L. de 1999 à 2006, Ed Waitzer y demeure un associé principal. Ce spécialiste des transactions financières complexes est également consulté sur des problèmes de gestion publique et de gouvernance. Il a été président (1993-1996) de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (et du Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs) et vice-président de la Bourse de Toronto. Ancien titulaire de la chaire d'enseignement Falconbridge à la faculté de droit Osgoode Hall, il occupe actuellement la chaire de gouvernance d'entreprises Jarislowsky Dimma Mooney. Il est directeur du Hennick Centre for Business and Law de la faculté de droit Osgoode Hall et de l'École de commerce Schulich à l'Université York.



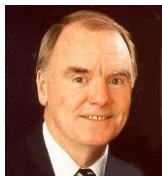
Whipple Steinkraus *Administratrice | Toronto, ON | juin 2008–janvier 2009*

Whipple Steinkraus a fait partie du Conseil d'administration de juin 2008 jusqu'à son décès prématuré en janvier 2009. Pendant cette brève période, elle a apporté une immense contribution à la Fondation en servant de mentor à Ermanno Pascutto et en focalisant nos réflexions sur l'investisseur individuel et sa relation avec son conseiller financier. Avant sa retraite, Mme Steinkraus avait été la sous-ministre adjointe chargée des pratiques commerciales à l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario. À ce titre, elle était responsable de l'application de 21 lois et règlements sur la protection des consommateurs.



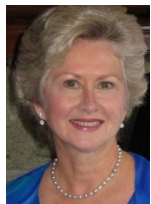
Stanley Beck *Granville Arbitrations Limited | Toronto, ON | juin 2008–septembre 2012*

Stanley Beck a présidé le conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario de 1984 à 1989. Il est actuellement président de Granville Arbitrations Limited. Membre du conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés canadiennes, il préside ceux de GMP Capital Corp. et de 407 ETR Concession Company Ltd. Il a enseigné à la faculté de droit d'Osgoode Hall de 1967 à 1990 et en a été le doyen de 1977 à 1982.



Stan Buell *Small Investor Protection Association (SIPA) | Toronto, ON | février 2011–mai 2013*

Stan Buell est le président de la Small Investor Protection Association, organisme national sans but lucratif qui compte plus de 600 membres dans dix provinces canadiennes. En 2010, il a été nommé membre du Groupe consultatif des investisseurs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.



Tania Willumsen *Willumsen Consulting | Okotoks, AB | January 2010–November 2013*

Tania Willumsen compte plus de 40 ans d'expérience comme cadre supérieure dans les domaines de la gestion de placements institutionnels et des régimes de retraite. Durant son mandat au conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés, elle a souvent été invitée à s'exprimer sur les problèmes de gestion des régimes de retraite et de gouvernance d'entreprise. Mme Willumsen participe comme conseillère indépendante à de nombreux comités de fonds de retraite et de placement.



Glorianne Stromberg *Administratrice | Toronto, ON | July 2013–November 2013*

Gloriane Stromberg est une ancienne avocate experte en valeurs mobilières, désormais à la retraite. Elle a été commissaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et elle est l'auteure de trois rapports sur les stratégies de réglementation liées à la prestation de services financiers. Elle s'exprime souvent sur des sujets liés aux secteurs des fonds de placement et des services financiers et à la protection des investisseurs.



Claude Lamoureux

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Toronto, ON | juin 2008–mai 2014

Claude Lamoureux a occupé pendant plus de 35 ans des postes de direction dans les secteurs des services financiers, des régimes de retraite et des placements. Premier président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, il a supervisé la croissance de ce qui est devenu l'une des plus grandes caisses de retraite au monde, forte d'un actif net de plus de 100 milliards \$, d'un programme de placement novateur et d'une exceptionnelle gamme de services à plus de 250 000 membres. Il a été cofondateur de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises.

Imputabilité

Équipe

FAIR Canada repose sur une petite équipe de quatre employés travaillant à temps plein. Le directeur général est à la tête du groupe composé d'une directrice de la politique et chef de l'exploitation, d'une conseillère juridique et secrétaire générale et d'une aide de bureau et trésorière. Il arrive à FAIR Canada de faire appel à des consultants et des étudiants pour des projets particuliers.



Neil Gross

*Directeur général
depuis février 2014*

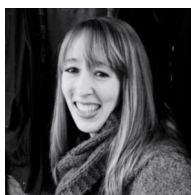
Neil Gross est avocat depuis plus de 30 ans, spécialisé dans le traitement des litiges en matière de placements et la législation des valeurs mobilières. Il a représenté des investisseurs particuliers et institutionnels au Canada au cours de centaines de procédures touchant toutes les principales catégories de produits d'investissement. Bien que plus connu comme avocat défendant les investisseurs, M. Gross a également été conseiller juridique pour une grande variété de professionnels du placement dans des procédures de mise en application de la réglementation et d'autres types de litiges, ce qui lui donne un regard unique et juste sur une série de problèmes affectant les investisseurs et leurs conseillers financiers.



Marian Passmore

*Directrice de la politique et chef
de l'exploitation
depuis avril 2011*

Marian Passmore est directrice de la politique et chef de l'exploitation de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada). Avant de se joindre à FAIR Canada, Mme Passmore était directrice associée du groupe des Affaires réglementaires d'Advocis, l'association des conseillers financiers du Canada, où elle s'occupait de nombreux dossiers stratégiques d'importance pour le secteur des services financiers. Mme Passmore est avocate. Elle a fait un stage et a pratiqué comme avocate au contentieux chez Osler, Hoskin & Harcourt LLP de 1995 à 2000. De 2000 à 2005, elle a œuvré comme conseillère juridique au sein du service juridique interne d'Ernst & Young LLP, où elle était chargée de la gestion des litiges, notamment dans la défense du cabinet contre des actions en négligence professionnelle.



Lindsay Speed

*Conseillère juridique et
secrétaire générale
depuis juin 2010*

Lindsay Speed est conseillère juridique et secrétaire générale de FAIR Canada. Avocate, elle s'intéresse depuis longtemps à la réglementation des valeurs mobilières et à la protection des investisseurs. Elle a obtenu son baccalauréat en commerce et son diplôme de droit à l'Université de Windsor. Avant de se joindre à l'équipe de FAIR Canada, Mme Speed a peivré pendant l'été et fait un stage chez Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jessica Chen

*Trésorière et
aide de bureau
depuis septembre 2010*

Jessica Chen est trésorière et aide de bureau à FAIR Canada. Avant de rejoindre la Fondation, elle travaillait comme assistante de recherche et aide-enseignante en économie et gestion des ressources humaines tout en terminant son diplôme en finance à l'Université Ryerson. Mme Chen a également été présidente de la Ryerson University Chinese Students and Scholars Association (RUCSSA) et, en cette qualité, elle collaborait avec la Chinese Students and Scholars Association (CSSA) pendant ses études universitaires de premier cycle.

Section financière

FAIR Canada a été créée officiellement en juin 2008. La Fondation ne dépend ni du gouvernement ni des autorités de réglementation et est dirigée par son Conseil d'administration. Le financement d'origine provenait des amendes et des pénalités recouvrées par l'ACCOVAM et SRM, qui ont fusionné pour devenir l'OCRCVM en juin 2008. Leur apport total de 3,75 millions \$ a couvert les frais de fonctionnement de FAIR Canada jusqu'en décembre 2012. Tel qu'indiqué ci-dessus, l'OCRCVM et la CVMO ont assuré le financement de FAIR Canada pendant deux ans en donnant 1,7 million \$ au total.

Les fonds reçus de l'OCRCVM doivent être détenus dans les comptes d'une ou plusieurs banques à charte ou fiducies. Les fonds restants après paiement des frais de fonctionnement sont gérés conformément à la politique de placement de FAIR Canada. Tous les comptes au comptant, les instruments et les portefeuilles d'investissement sont détenus au nom de FAIR Canada.

L'exercice de FAIR Canada va du 1er juillet au 30 juin. Les annexes A et B présentent les états financiers audités pour les exercices terminés le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014 (à venir). Un résumé de l'état des résultats et de l'actif net pour les exercices 2012 et 2013 est présenté ci-dessous :

État des résultats et actif net

PRODUITS	2011-2012	2012-2013
Subventions de fonctionnement	897 700 \$	850 000 \$
Revenus de placement	8 200 \$	15 796 \$
Financement de projets	9 226 \$	0 \$
Autres produits	650 \$	7 450 \$
Total	913 350 \$	875 672 \$
CHARGES		
Rémunération et avantages sociaux	563 189 \$	556 989 \$
Loyers	69 923 \$	45 224 \$
Communications et marketing	43 620 \$	28 183 \$
Frais généraux et administratifs	31 250 \$	20 318 \$
Recherche et consultations	24 514 \$	14 911 \$
Déplacements et réunions	8 349 \$	7 139 \$
Autres	4 225 \$	4 481 \$
Amortissements	2 579 \$	0 \$
Total	747 649 \$	677 225 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	165 701 \$	198 447 \$
Actif net, en début d'exercice	562 075 \$	727 776 \$
ACTIF NET, EN FIN DE L'EXERCICE	727 776 \$	926 223 \$

FAIR

Canadian Foundation *for*
Advancement *of* Investor Rights
Fondation canadienne *pour* l'avancement
des droits *des* investisseurs

**1 Yonge Street, Bureau 1801
Toronto Star Building
Toronto, ON
M5E 1W7**

**416 214-3440
info@faircanada.ca
www.faircanada.ca**

Annexe A—2012-13 États Financiers

**FONDATION CANADIENNE
POUR L'AVANCEMENT DES
DROITS DES INVESTISSEURS**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2013

Annexe A—2012-13 États Financiers

Cowpertbwaite Mehta

COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2013, ainsi que les états des résultats et ceux de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de l'appréciation de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation de l'adéquation des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs, au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Cowpertbwaite Mehta

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Le 18 septembre 2013
Toronto, Ontario

Annexe A—2012-13 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 JUIN 2013

	2013	2012
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	941 372 \$	737 041 \$
Taxes de vente recouvrables	5 794	
Charges payées d'avance	8 070	9 170
	<u>955 236 \$</u>	<u>746 211 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 963 \$	18 435 \$
Produits différés (note 4)	12 050	
	<u>29 013</u>	<u>18 435</u>
Actif net		
Produits non affectés	926 223	727 776
	<u>955 236 \$</u>	<u>746 211 \$</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Voir les notes ci-jointes

Page 1

Annexe A—2012-13 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

	2013	2012
PRODUITS		
Subventions de fonctionnement	850 000 \$	897 700 \$
Intérêts	15 796	8 200
Financement de projets	9 226	
Autres produits	650	7 450
	<u>875 672</u>	<u>913 350</u>
CHARGES		
Rémunération et avantages	556 989	563 189
Charges locatives	45 224	69 923
Communications et marketing	28 163	43 620
Frais généraux et frais d'administration	20 318	31 250
Recherche et consultations	14 911	24 514
Déplacements et réunions	7 139	8 349
Autres	4 481	4 225
Amortissement		2 579
	<u>677 225</u>	<u>747 649</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	<u>198 447</u>	<u>165 701</u>
Actif net au début de l'exercice	<u>727 776</u>	<u>562 075</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>926 223 \$</u>	<u>727 776 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

Page 2

Annexe A—2012-13 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

	2013	2012
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	198 447 \$	165 701 \$
Réintégrer des éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles		2 579
Variation nette d'éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation des taxes de vente recouvrables	(5 794)	
Diminution des charges payées d'avance	1 100	8 348
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(1 472)	6 923
Augmentation des produits différés	12 050	
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	204 331	183 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	737 041	553 490
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	941 372 \$	737 041 \$

Voir les notes ci-jointes

Page 3

Annexe A—2012-13 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2013

1. L'ORGANISME

La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (l'« organisme ») a été constituée par lettres patentes en tant qu'organisme sans but lucratif prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif sans capital-actions. L'organisme vise à faire progresser l'éducation sur les marchés des capitaux, l'épargne, le placement et les pratiques de placement par la conduite de recherches et la publication de résultats et par la tenue de conférences, de tables rondes et de symposiums à l'intention du public, des gouvernements et des autorités de réglementation.

L'organisme est exempté de l'impôt sur le revenu au Canada en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la même manière que les exercices précédents. Ci-après figurent les méthodes considérées comme particulièrement importantes:

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de liquidités et de certificats de placement garantis assortis d'une échéance qui ne dépasse pas 90 jours et comportant un risque négligeable de variation de valeur.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les crédettes et les charges à payer. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur. Les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les amortissements sont établis annuellement à des taux calculés pour étaler l'amortissement des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

Comptabilisation des produits

L'organisme suit la méthode du report pour la comptabilisation de ses produits. Ses principales sources de produits ainsi que leur comptabilisation aux fins des états financiers sont les suivantes :

- i. Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements au fur et à mesure qu'ils se présentent.
- ii. Les produits de subventions de fonctionnement et provenant de toutes autres sources de financement sont comptabilisés dans la période où les fonds sont reçus, sauf si l'apport est assorti de restrictions particulières par les donateurs.
- iii. Le financement de projets des gouvernements et de la fondation pour les dépenses courantes est inscrit dans les comptes de produits de l'exercice. Le financement de projets reçu dans l'exercice courant pour des charges devant être engagées dans le prochain exercice est comptabilisé dans les produits différés. Le financement lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles est constaté dans la période au cours de laquelle les immobilisations corporelles sont imputées aux activités de fonctionnement.

Comptabilisation des charges

Les charges au titre des produits et services sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

Annexe A—2012-13 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2013

3. RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers exposent l'organisme à des risques pouvant influencer sur ses flux de trésorerie. Plus précisément :

Le *risque de marché* est le risque que les fluctuations des taux d'intérêt réduisent les flux de trésorerie de l'organisme. Les dépôts à terme assortis d'un taux d'intérêt variable peuvent être exposés à des fluctuations défavorables des taux d'intérêt.

Le *risque de liquidité* est le risque que l'organisme ne puisse pas remplir les obligations liées à ses passifs financiers. Des ententes prévoyant le versement de subventions de fonctionnement suffisantes existent pour assurer le fonctionnement de l'organisme l'exercice suivant.

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de marché ou de liquidité importants.

4. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le financement reçu pour des projets en cours a été différé dans la mesure où les fonds n'avaient pas été engagés à la fin de l'exercice. La continuité des produits différés s'établit comme suit :

	2013	2012
Produits différés, au début de l'exercice	Néant \$	Néant \$
Plus les liquidités reçues pour le financement de projets au cours de l'exercice	21 276	
Moins le financement de projets comptabilisé dans les produits de l'exercice	(9 226)	
Produits différés, à la fin de l'exercice	<u>12 050 \$</u>	<u>Néant \$</u>

5. APPORTS SOUS FORME DE SERVICES

Le directeur général de la Fondation a rendu des services à l'organisme moyennant une rémunération inférieure à celle qui était prévue au contrat. La partie sous forme d'un don de ces services de 20 358 \$ (12 833 \$ en 2012) n'a été comptabilisée ni comme un apport ni comme une charge dans l'état des résultats. Les autres matériaux et services reçus en don qui sont normalement achetés par l'organisme ne sont pas inscrits dans les comptes.

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

L'organisme occupe deux bureaux aux termes d'un bail échéant en décembre 2013 assorti d'une option de reconduction au mois. Des locaux de bureaux additionnels sont loués aux termes d'un bail au mois suivant les besoins.

Annexe B—2013-14 États Financiers

**FONDATION CANADIENNE
POUR L'AVANCEMENT DES
DROITS DES INVESTISSEURS**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2014

Annexe B—2013-14 États Financiers

Cowperthwaite Mehta

COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, ainsi que les états des résultats et ceux de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de l'appréciation de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation de l'adéquation des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs, au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Cowperthwaite Mehta

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 23 septembre 2014 Toronto, Ontario

187 Gerrard Street East Toronto Canada M5A 2E5 Téléphone 416/323-3200 Facsimilé 416/323-9637

Annexe B—2013-14 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 JUIN 2014

	2014	2013
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 219 712 \$	941 372 \$
Débiteurs	201 808	
Taxes de vente recouvrables	15 362	5 794
Charges payées d'avance	8 380	8 070
Placements du fonds de dotation détenus en fiducie (note 3)	<u>1 997 643</u>	<u></u>
	<u>3 442 905 \$</u>	<u>955 236 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	13 649 \$	16 963 \$
Produits différés (note 3)	<u>2 000 000</u>	<u>12 050</u>
	<u>2 013 649</u>	<u>29 013</u>
Actif net		
Produits non affectés	<u>1 429 256</u>	<u>926 223</u>
	<u>3 442 905 \$</u>	<u>955 236 \$</u>

Approuvé au nom du Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Annexe B—2013-14 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	2014	2013
PRODUITS		
Subventions de fonctionnement	1 050 000 \$	850 000 \$
Financement de projets	80 161	9 226
Dons	33 269	
Revenus de placement	21 255	15 796
Autres produits	2 834	650
	<u>1 187 519</u>	<u>875 672</u>
CHARGES		
Rémunération et avantages	552 801	556 989
Charges locatives	43 165	45 224
Communications et marketing	36 421	28 163
Frais généraux et frais d'administration	20 875	20 318
Déplacements et réunions	14 022	7 139
Recherche et consultations	13 204	14 911
Autres charges	3 998	4 481
	<u>684 486</u>	<u>677 225</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	503 033	198 447
Actif net, au début de l'exercice	<u>926 223</u>	<u>727 776</u>
ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 429 256 \$</u>	<u>926 223 \$</u>

Voir les notes ci-jointes

Page 2

Annexe B—2013-14 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

	2014	2013
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	503 033 \$	198 447 \$
Ajustement au titre d'éléments sans effet sur la trésorerie : perte latente	2 357	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation des débiteurs	(201 808)	
Diminution des taxes de vente recouvrables	(9 568)	(5 794)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(310)	1 099
Diminution des créditeurs et des charges à payer	(3 314)	(1 471)
Augmentation des produits différés	1 987 950	12 050
Rentrées générées par les activités	2 278 340	204 331
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Achat de placements pour le fonds de dotation	(2 000 000)	
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	278 340	204 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	941 372	737 041
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	1 219 712 \$	941 372 \$

Voir les notes ci-jointes

Page 3

Annexe B—2013-14 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2014

La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (l'« organisme ») a été constituée sans capital-actions en tant qu'organisme sans but lucratif prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'organisme vise à faire progresser l'éducation sur les marchés des capitaux, l'épargne, le placement et les pratiques de placement par la conduite de recherches et la publication de résultats et par la tenue de conférences, de tables rondes et de symposiums à l'intention du public, des gouvernements et des autorités de réglementation.

L'organisme est exempté de l'impôt sur le revenu au Canada en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ci-après figurent les méthodes considérées comme particulièrement importantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de liquidités et de certificats de placement garantis assortis d'une échéance qui ne dépasse pas 90 jours et comportant un risque négligeable de variation de valeur.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de vente recouvrables, les placements détenus en fiducie pour le fonds de dotation, ainsi que les créanciers et les charges à payer. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements détenus en fiducie pour le fonds de dotation sont comptabilisés à la juste valeur. Les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les amortissements sont établis annuellement à des taux calculés pour étaler l'amortissement des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

Comptabilisation des produits

L'organisme suit la méthode du report pour la comptabilisation de ses produits. Ses principales sources de produits ainsi que leur comptabilisation aux fins des états financiers sont les suivantes :

- i) Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les revenus de placements au fur et à mesure qu'ils se présentent.
- ii) Les produits de subventions de fonctionnement et provenant de toutes autres sources de financement sont comptabilisés dans la période où les fonds sont reçus, sauf si l'apport est assorti de restrictions particulières par les donateurs.
- iii) Le financement de projets des gouvernements et de la fondation pour les dépenses courantes est inscrit dans les comptes de produits de l'exercice. Le financement de projets reçu dans l'exercice courant pour des charges devant être engagées dans le prochain exercice est comptabilisé dans les produits différés. Le financement lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles est constaté dans la période au cours de laquelle les immobilisations corporelles sont imputées aux activités de fonctionnement.

Comptabilisation des charges

Les charges au titre des produits et services sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

Annexe B—2013-14 États Financiers

FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2014

2. RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers exposent l'organisme à des risques pouvant influencer sur ses flux de trésorerie. Plus précisément :

Le *risque de marché* est le risque que les fluctuations des taux d'intérêt réduisent les flux de trésorerie de l'organisme. Les dépôts à terme assortis d'un taux d'intérêt variable peuvent être exposés à des fluctuations défavorables des taux d'intérêt.

Le *risque de liquidité* est le risque que l'organisme ne puisse pas remplir les obligations liées à son passif financier. Des ententes prévoyant le versement de subventions de fonctionnement suffisantes existent pour assurer le fonctionnement de l'organisme l'exercice suivant.

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de marché ou de liquidité importants.

3. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés sont composés de ce qui suit :

	2014	2013
Fonds affectés à des projets	- \$	12 050 \$
Apports au fonds de dotation	<u>2 000 000</u>	<u> </u>
Produits différés, à la fin de l'exercice	<u>2 000 000 \$</u>	<u>12 050 \$</u>

En 2014, l'organisme a reçu 2 000 000 \$ pour créer un fonds de dotation qui puisse lui verser les revenus de fonctionnement dont il a besoin pour remplir sa mission les années suivantes. Aux termes de l'entente, l'organisme doit recueillir 4 000 000 \$ de plus en apports de contrepartie devant s'ajouter au fonds de dotation. Si les apports de contrepartie exigés ne sont pas reçus aux échéances stipulées dans l'entente, le donateur a le droit de reprendre les fonds qu'il a versés initialement.

La continuité des produits différés s'établit comme suit :

	2014	2013
Produits différés, au début de l'exercice	12 050 \$	néant
Plus les liquidités reçues	2 068 111	21 276
Moins le financement de projets comptabilisé dans les produits de l'exercice	(80 161)	<u>(9 226)</u>
Produits différés, à la fin de l'exercice	2 000 000 \$	<u>12 050 \$</u>

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

L'organisme occupe trois bureaux aux termes d'un bail échéant en décembre 2014 assorti d'une option de reconduction au mois. Des locaux de bureaux additionnels sont loués aux termes d'un bail au mois suivant les besoins.

Annexe C—Éditoriaux

[Le problème, c'est la culture de résistance, et non le fardeau réglementaire](#)

Par Neil Gross | Juin 23, 2014

[Il faut un changement fondamental de l'OSBI](#)

Par Neil Gross | Mai 26, 2014

[Confiance des investisseurs : perdue en 60 millisecondes](#)

Par Neil Gross | Avr 28, 2014

[Une occasion à ne pas manquer](#)

Par Neil Gross | Mar 31, 2014

[Les ACVM doivent engager des réformes essentielles](#)

Par Ermanno Pascutto | Mar 02, 2014

[Mobilisation de capitaux des émetteurs émergents : comment traiter les actionnaires avec équité ?](#)

By Ermanno Pascutto | Fév 03, 2014

[Une réforme de la dispense en faveur des investisseurs qualifiés est nécessaire](#)

Par Ermanno Pascutto | Jan 06, 2014

[Les Canadiens méritent une réelle concurrence tarifaire dans le secteur des fonds communs de placement](#)

Par Ermanno Pascutto | Nov 25, 2013

[La dispense relative à la notice d'offre proposée n'est pas soutenue par les faits](#)

Par Ermanno Pascutto | Oct 28, 2013

[Le financement participatif : peut-être pas ce que vous croyez](#)

Par Ermanno Pascutto | Sept 30, 2013

Annexe D—FAIR Canada Mémoires/Rapports

18 juin 2014	<u>Avis et appel de commentaires de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur l'introduction des propositions de dispenses de prospectus et les propositions de rapports sur les placements dispensés en Ontario</u>
18 juin 2014	<u>Proposition de règlement 45-108 concernant le financement participatif</u>
18 juin 2014	<u>Avis multilatéral des ACVM de publication et appel de commentaires concernant les modifications proposées du Règlement 45-106 sur <i>les dispenses de prospectus et d'inscription</i></u>
18 juin 2014	<u>Avis et appel de commentaire sur le financement participatif pour les entreprises en démarrage</u>
2 juin 2014	<u>Avis 11-769 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario – Énoncé de priorités</u>
28 mai 2014	<u>Projet de modification des dispenses de prospectus pour investissement d'une somme minimale et pour placement auprès d'investisseurs qualifiés</u>
26 mai 2014	<u>Transmission de l'aperçu du fonds avant la souscription de titres d'OPC</u>
15 mai 2014	<u>Consultation publique d'Industrie Canada sur la Loi canadienne sur les sociétés par actions</u>
10 avril 2014	<u>Appel à commentaires de l'OCRCVM concernant le Modèle de relation client-conseiller – Phase 2 – Rapport sur le rendement et information à fournir sur les honoraires et frais</u>
18 octobre 2013	<u>Structure des échanges proposée pour Aequitas Innovations Exchange</u>
18 octobre 2013	<u>Information au moment de la souscription dans les secteurs des assurances, des banques et des valeurs mobilières</u>
23 août 2013	<u>Appel de commentaires sur le projet de modernisation de la réglementation des produits de fonds d'investissement (phase 2)</u>
12 août 2013	<u>Consultation sur les changements proposés au Mandat de l'OSBI</u>
3 juin 2013	<u>Avis 11-768 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario – Énoncé de priorités</u>
26 avril 2013	<u>Utilisation trompeuse de titres d'emploi et de titres professionnels</u>
12 avril 2013	<u>Document de discussion et de consultation 81-407 Les frais des organismes de placement collectif (le « document de consultation ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières</u>
12 avril 2013	<u>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription, Dispense relative à la notice d'offre proposée pour faciliter la collecte de capitaux des petites sociétés</u>
19 mars 2013	<u>Avis de consultation – Dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre et financement participatif en capital</u>
9 mars 2013	<u>Appel de commentaires de l'OCRCVM concernant l'utilisation de titres d'emploi et de titres professionnels</u>

Annexe D—FAIR Canada Mémoires/Rapports

8 mars 2013	<u>Contrôle du marché dispensé par la CVM – Document de consultation 45-710 portant sur l’examen de nouvelles dispenses de prospectus pour la mobilisation de fonds</u>
28 février 2013	<u>Document de consultation du Groupe TMX sur les émetteurs des marchés émergents</u>
22 février 2013	<u>Document de consultation 33-403 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières– Norme de conduite des conseillers et des courtiers : Opportunité d’introduire dans l’activité de conseil un devoir légal d’agir au mieux des intérêts du client de détail</u>
20 février 2013	<u>Avis multilatéral 45-311 des ACVM <i>Dispenses de certaines obligations relatives aux états financiers de la dispense pour placement au moyen d’une notice d’offre visant à faciliter l’accès aux capitaux par les petites entreprises</i></u>
31 janvier 2013	<u>Avis 2013/01 de la Colombie-Britannique – Proposition de révocation du Règlement 32-513 de la Colombie-Britannique (dispenses du Nord et de l’Ouest) et du Règlement 32-517 de la Colombie-Britannique (dispense EPH)</u>
25 janvier 2013	<u>Projets de modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d’inscription, sur les obligations actuelles des inscrits, et à l’Instruction générale relative au Règlement 31-103 du 15 novembre 2012 sur le service de résolution des différends</u>
18 janvier 2013	<u>Projet de note d’orientation concernant les ententes d’impartition</u>
12 décembre 2012	<u>Projet de règlement 51-103 <i>sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d’information</i> et modifications afférentes</u>
12 novembre 2012	<u>Recommandations inappropriées liées à l’emprunt dans le cadre d’un investissement</u>
12 novembre 2012	<u>Projet de modifications du Guide à l’intention des sociétés de la TSX et des Règles de la Bourse de Toronto</u>
12 novembre 2012	<u>Appel à commentaires sur un projet de note d’orientation sur les structures de rémunération pour comptes de placement de détail</u>
5 novembre 2012	<u>Modifications proposées à la partie IV du Guide à l’intention des sociétés de la Bourse de Toronto, comme mentionnées dans l’appel à commentaires du 4 octobre 2012 sur les modifications à la partie IV du Guide à l’intention des sociétés de la TSX</u>
15 octobre 2012	<u>Projet de note d’orientation de l’OCRCVM sur certaines pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses Avis sur les règles 12-0221 du 17 juillet 2012</u>
12 octobre 2012	<u>Proposition de programme des biens immatériels non réclamés – Consultation</u>
11 octobre 2012	<u>Appel à commentaires sur le document de réflexion proposé par l’OCRCVM – Projet sur la catégorie de courtier membre d’exercice restreint</u>
4 octobre 2012	<u>de commentaires – Projet de note d’orientation sur l’emprunt à des fins de placement – Convenance et contrôle</u>
14 septembre 2012	<u>Information sur les coûts et le rendement</u>

Annexe D—FAIR Canada Mémoires/Rapports

6 septembre 2012	<u>Avis de consultation des ACVM – Mise en œuvre de la phase 2 du régime d’information au moment de la souscription de titres d’organismes de placement collectif</u>
9 juillet 2012	<u>Appel de commentaires sur les changements proposés au processus de détermination de la convenance et de l’évaluation des pertes de l’OSBI</u>
21 juin 2012	<u>Appel de commentaires – Consolidation des règles de mise en application, de procédures, d’examen et d’autorisation de l’OCRCVM</u>
6 juin 2012	<u>Projet d’énoncé de priorités et d’orientations stratégiques de la Commission des services financiers de l’Ontario (« CSFO ») daté d’avril 2012</u>
30 mai 2012	<u>Appel à commentaires – Avis conjoint ACVM/OCRCVM 23-312 sur la transparence des opérations de vente à découvert et les transactions ayant échoué</u>
18 mai 2012	<u>Avis 11-766 de la CVMO concernant son projet d’énoncé des priorités 2012-2013</u>
3 mai 2012	<u>Appel de commentaires sur le projet de réécriture en langage simple des règles – Règles des courtiers membres sur les marges, Règles 5100 à 5800</u>
30 avril 2012	<u>Mise à jour du projet de constitution en personne morale de représentants de courtiers et de conseillers inscrits</u>
9 mars 2012	<u>Avis de consultation concernant l’indemnisation des consommateurs de produits et services financiers</u>
29 février 2012	<u>Dispenses pour investissement d’une somme minimale (SM) et pour placement auprès d’investisseurs qualifiés (IQ)</u>
2 février 2012	<u>Appel à commentaires – Obligation de communiquer la qualité de membre de l’OCRCVM</u>
2 février 2012	<u>Appel à commentaires sur les modifications proposées de l’article 1 (Définitions) et de l’article 3 (Administrateurs) du Statut n° 1 de l’ACFM</u>
24 janvier 2012	<u>Deuxième appel de commentaires sur la Modernisation de la réglementation des plans de bourses d’études Phase 1 : Nouvelle annexe sur le prospectus des plans de bourses d’études</u>

Annexe E—FAIR Canada Bulletins/Avis

2014

Bulletin de Juin	<u>Le problème, c'est la culture de résistance, et non le fardeau réglementaire</u>
Bulletin de mai	<u>FAIR Canada annonce la nomination de nouveaux administrateurs</u>
Bulletin de avril	<u>FAIR Canada lance une ambitieuse campagne de financement</u>
Bulletin de marche	<u>Les ACVM doivent engager des réformes essentielles</u>
Bulletin de février	<u>Mobilisation de capitaux des émetteurs émergents : comment traiter les actionnaires avec équité ?</u>
Bulletin de janvier	<u>Une réforme de la dispense en faveur des investisseurs qualifiés est nécessaire</u>

2013

Bulletin de dec	<u>Soutenez l'action de FAIR Canada</u>
Bulletin de nov	<u>Les Canadiens méritent une réelle concurrence tarifaire dans le secteur des fonds communs de placement</u>
Bulletin de oct	<u>Le financement participatif : peut-être pas ce que vous croyez</u>
Bulletin de sept	<u>Les 5 règles de FAIR Canada pour éviter les fraudes liées aux placements</u>
Bulletin de août	<u>Les efforts d'apaisement de l'OSBI sont vains: ses opposants pressent toujours pour une diminution de la protection des consommateurs</u>
Bulletin de Juil	<u>Marché dispensé – Atteintes à la conformité, fraudes, pourquoi pousser plus loin ?</u>
Bulletin de Juin	<u>Les arguments fallacieux des lobbyistes des fonds communs de placement</u>
Bulletin de mai	<u>Effervescence à Bay Street : La CVMO annonce quatre audiences publiques en juin</u>
Bulletin de avril	<u>La réforme des frais des fonds communs de placement est cruciale pour les Canadiens</u>
Bulletin de marche	<u>FAIR Canada s'oppose au financement participatif</u>
Bulletin de février	<u>La norme réglementaire donnant priorité aux intérêts des investisseurs est fort souhaitable et réalisable</u>
Bulletin de janvier	<u>FAIR Canada lance sa page de ressources destinée aux investisseurs</u>

Annexe E—FAIR Canada Bulletins/Avis

2012

Bulletin de nov	<u>L'argument de la « valeur des conseils » est « tout à fait réfutable »</u>
Bulletin de oct	<u>Les stratégies à effet de levier continuent de porter préjudice aux investisseurs</u>
Bulletin de sept	<u>FAIR Canada soutient les obligations d'information sur les coûts et le rendement proposées par les ACVM</u>
Bulletin de août	<u>La réglementation fédérale relative aux plaintes des consommateurs nécessite une réforme majeure</u>
Bulletin de Juil	<u>Transparence et coopération pour une mise en application efficace</u>
Bulletin de Juin	<u>Les scandales des sociétés inscrites ne s'arrêteront pas là</u>
Bulletin de may	<u>Compliments et reproches aux autorités de réglementation</u>
Bulletin de avril	<u>Les Canadiens méritent un ombudsman des services financiers à la hauteur des normes internationales</u>
Bulletin de marche	<u>Pour une meilleure indemnisation des victimes de fraudes et d'insolvabilité</u>
Bulletin de février	<u>FAIR Canada publie son rapport d'activité</u>
Bulletin de janvier	<u>Une refonte de la réglementation des plans de bourses d'études s'impose pour protéger les consommateurs</u>

Annexe F—FAIR Canada Couverture médiatique

3 juillet 2013	<u>Finance et investissement - Pourquoi certains conseillers pourraient abandonner les fonds communs</u>
14 juin 2013	<u>Finance et investissement - Le procès des commissions de suivi</u>
11 avril 2012	<u>Argent - OSBI récolte des appuis contre les banques</u>
28 mars 2012	<u>LaPresse.ca – OSBI: l'arbitre des services financiers en mode survie</u>